

---

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROGRAMME DE DRAGAGE D'ENTRETIEN AU PORT DE GROS-CACOUNA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 28 octobre 2024 à 19 h

Hôtel Levesque

Salon Blondeau-Fraser

171, rue Fraser, Rivière-du-Loup

et via Webdiffusion

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 28 OCTOBRE 2024

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE**

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS (SNAP QUÉBEC)

M. NICOLAS BANNESTER-MARCHAND ..... 10

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (CREBSL)

M. PATRICK MORIN ..... 13

**PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET**

M. DAVID PARENT ..... 16

Mme CAROLINE RATTÉ ..... 19

M. DAVID PARENT ..... 25

PAUSE

REPRISE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme JULIA SANTOS SILVA ..... 27

M. ALEXANDRE RICHARD ..... 46

M. NICOLAS BANNESTER-MARCHAND ..... 59

Mme AUDREY MORIN ..... 69

Mme JULIA SANTOS SILVA ..... 82

PAUSE

REPRISE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. ALEXANDRE RICHARD ..... 105

Mme JULIA SANTOS SILVA ..... 113

MOT DE LA FIN ..... 127

**SÉANCE AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2024 À 13 H 30**

**SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2024**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence, ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Antoine Morissette, je suis commissaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette.

20 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 2 octobre dernier. Une lettre a été adressée en ce sens au président du BAPE, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel :

25 « *En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le programme décennal de dragage d'entretien du port de Gros-Cacouna par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 28 octobre 2024.* »

30 Et c'est signé : « Benoit Charette ».

En complément, j'ajoute que le mandat de la commission d'enquête débute aujourd'hui et est d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport sera ainsi remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 28 février prochain, et disposera de 15 jours pour le rendre public.

35 Je tiens également à mentionner que parallèlement aux travaux de cette commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministre responsable de l'Environnement. C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet.

40 Maintenant, il est important de savoir que le BAPE est un organisme public et impartial. Son rôle est d'enquêter et d'analyser le dossier, notamment en consultant le public, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale, en transmettant au ministre responsable de l'Environnement des constats et des avis sur le projet. La commission ne rendra pas de décision finale concernant le projet.

45 De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées. La commission d'enquête examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe des aspects écologique, économique et social.

50 Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* m'accorde les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. En outre, je me suis engagé à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

55 Ainsi, j'ai un devoir d'impartialité et de réserve, et je dois agir équitablement envers tout le monde en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et entière. En ce sens et en accord avec les valeurs du BAPE, aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante ne sera tolérée.

60 Concernant le déroulement de l'audience publique, celle-ci est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir et elle vise à informer toutes les personnes intéressées sur le projet. Elle donne la possibilité aux participantes et participants qui le désirent de poser des questions et

d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet et des personnes-ressources avec l'aide de la commission.

65

Pour mener son enquête, la commission posera également des questions à l'initiateur et aux personnes-ressources. Les personnes-ressources relèvent de ministères ou d'organismes invités par la commission pour répondre aux questions.

70

Il est important de noter ici que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur ses enjeux.

75

La première partie permet de mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet. Ultimement, cela vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie, qui sert à l'expression des points de vue. Cette dernière se déroulera à compter du 3 décembre prochain.

80

C'est dans cette deuxième partie que vous pouvez prendre position et exprimer votre opinion sur le projet. Si vous désirez résumer verbalement votre mémoire ou exprimer votre opinion en séance devant la commission, nous vous invitons à vous inscrire avant le 18 novembre à midi.

85

Il vous suffit de remplir le formulaire *Je parle à la commission* sur le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander l'aide de madame Annie St-Gelais, coordonnatrice, ou de monsieur Alexandre Tanguay, conseiller en communication, qui sont situés à la table d'accueil. Vous pouvez également écrire à l'adresse courriel du mandat.

90

Pour ceux et celles qui souhaiteraient transmettre un mémoire, un bref commentaire ou transmettre une image commentée, vous devez le faire avant le 28 novembre à midi, en remplissant le formulaire approprié dans le site Web du BAPE.

Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire, la commission pourra échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position. En effet, la commission prendra connaissance de tous les mémoires qui lui ont été soumis avant la deuxième partie.

95 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et citoyens. Partager votre point de vue, c'est participer à l'enquête de la commission et l'aider à mieux comprendre les effets que ce projet aura sur votre milieu de vie. De plus, la commission présentera dans le rapport une synthèse des points de vue ou des préoccupations exprimées.

100 Vous trouverez de l'information sur la façon de participer à nos travaux ainsi que les dates importantes à retenir sur le site Web du BAPE.

105 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

110 Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet.

115 Il est aussi possible d'avoir accès à l'ensemble des documents à partir des centres de consultation dont vous trouverez la liste à la table d'accueil. Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles environ une semaine après la fin de la dernière séance sur le site Web, au bureau du BAPE et dans les centres de consultation.

120 Pour cette première partie, Laëtitia Desmars et Nicolas Provencher assureront la retranscription des séances publiques. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en différé sur le site Web du BAPE.

125 Voyons maintenant la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE, à côté de laquelle est située la table des personnes-ressources. À l'accueil, la table de la coordonnatrice et du conseiller en communication. À ma droite, la table de l'initiateur. Et devant nous, la table des intervenants pour poser des questions.

130 Voici le déroulement de cette première séance, conformément à nos règles de procédure. D'abord, je présenterai l'équipe de la commission et du BAPE. Je demanderai par la suite à l'initiateur ainsi qu'aux personnes-ressources invitées de se présenter. Puis les requérants et requérantes seront invités à exprimer les motifs de leur demande de consultation publique. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques. J'inviterai ensuite le représentant de l'initiateur du projet à présenter brièvement son projet.

135 Une pause de 15 minutes suivra cette présentation. C'est à ce moment que le registre sera disponible à l'accueil pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet. Les personnes qui souhaitent participer à distance par visioconférence ou par téléphone peuvent également s'inscrire au registre en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1 (800) 463-4732, poste 6.

140 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions selon leur ordre d'inscription. Deux questions seront admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participantes et participants de poser leurs questions. Toutes les questions comme les réponses devront m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées.

145 Je vous demande de garder vos préambules pour la deuxième partie de l'audience où vous aurez tout le loisir de vous exprimer sur le projet. De plus, il sera interdit de commenter les réponses obtenues. Par ailleurs, je pourrai intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiateur.

150 Vous pouvez vous inscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez si le temps le permet au cours de la séance. S'il advenait que vous ne puissiez pas passer ce soir, vous serez priorisé à la prochaine séance. Simplement aller voir monsieur Tanguay, conseiller en communication, à la table d'accueil pour l'en informer.

155 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

160 Tous les documents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel de tout ou partie d'un document qui lui est demandé. Dans ce cas, le document doit être déposé sous le sceau de la confidentialité, soit à l'adresse courriel que vous voyez à l'écran, [confidentiel@bape.gouv.qc.ca](mailto:confidentiel@bape.gouv.qc.ca), soit sous enveloppe scellée à la coordonnatrice, à l'arrière, madame Annie St-Gelais, qui la remettra ensuite au commissaire, c'est-à-dire à moi.

165 La personne qui invoque la confidentialité doit à cette même occasion faire connaître par écrit ses objections à ce que le document soit rendu public en tout ou en partie. Pour plus de détails sur le processus de traitement applicable, nous vous référons à la procédure de confidentialité, laquelle est accessible sur le site Internet du BAPE.

170 Par ailleurs, la personne qui désire communiquer une information ou déposer un document de son propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations, peut s'adresser à la coordonnatrice, madame Annie St-Gelais, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

175 Finalement, il se pourrait que d'autres séances s'ajoutent en fonction de la participation publique et des besoins de la commission.

180 Avant d'aborder le dernier point, j'aimerais vous informer d'une activité importante qui se tiendra demain matin. Dans le cadre de l'audience publique, il y aura une visite publique du site organisée par l'initiateur demain, le 29 octobre. Un autobus a été nolisé pour l'occasion et il sera possible d'y embarquer à deux endroits, à 9 h, ici, à l'hôtel Lévesque, et à 9 h 15 au bureau administratif de Cacouna. La durée de la visite est d'environ une 1 h 30.

185 Il est à noter qu'il y a encore 37 places de disponibles pour la visite publique sur une possibilité de 40 places. Ceux et celles qui le souhaiteraient, vous pouvez vous inscrire jusqu'à l'épuisement des places disponibles grâce au formulaire disponible sur le site Web du BAPE, ou encore au lien disponible dans les prochains instants, dans la section « Commentaires » de cette diffusion en direct sur Facebook.

190 La commission participera à cette visite, mais il est à noter qu'aucun échange n'aura lieu sur les enjeux. La commission sera donc un participant silencieux. Nous tenons également à vous mentionner que des contraintes logistiques ou météorologiques pourraient perturber la tenue de cette visite. Si tel est le cas, un courriel sera envoyé à tous les participants et participantes si la décision est prise d'annuler l'événement.

195 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions de nous partager vos commentaires.

200 Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à la table d'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook en direct et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

205 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, les analystes Jérémie Hagen-Veilleux, Alexandre Bourke et Léa Harvey. À l'accueil, Alexandre Tanguay, conseiller en communication, et madame Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission. Ana-Consuelo Cajamarca est pour sa part l'agente de secrétariat de la commission.

210 Sur le plan de la logistique, Andrea Aristizabal, Pierre Dufour, Marie-Eve Gendron et Raphaël Sioui du BAPE sont responsables de la webdiffusion des séances. Finalement, Pascal Giard, Caroline Dubé et Carl Huard sont responsables de la captation vidéo et de la sonorisation.

215 J'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet à présenter son équipe. Monsieur Parent, à vous la parole.

**M. DAVID PARENT :**

220 Merci, Monsieur le Commissaire. *Woli-nipayiw!* Bonsoir à tous. Je me présente, David Parent, directeur des infrastructures portuaires à la SPBSG, le diminutif de la Société portuaire du

Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Je suis porte-parole pour le projet ce soir.

225 Je suis accompagné, à ma droite, par ma collègue Caroline Ratté, directrice Environnement et développement durable et la gestionnaire du projet. Également, on est accompagnés par les professionnels de la firme Tetra Tech qui ont préparé et rédigé l'étude d'impact, donc messieurs Martin Dorais et Carl Ruest.

230 — Bonsoir, Messieurs.

Également dans la salle, Monsieur le Commissaire, juste derrière nous, mes collègues, Louis D'Amours qui est le maître de port à Gros-Cacouna, ainsi que Marine Lepen qui est chargée de projet Environnement et développement durable, qui nous a également aidés avec le contenu, avec les présentations qu'on va vous présenter ce soir.

235 Également, on a une ressource en ligne, Monsieur le Commissaire, qui est Benoit Ruest, du Groupe Lasalle NCH, qui est responsable de la modélisation hydrodynamique sédimentaire. Donc, ça complète l'équipe, Monsieur le Commissaire.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Parent.

245 Je vais me tourner maintenant du côté des personnes-ressources. Je vais faire l'appel du porte-parole, puis vous pourrez présenter votre équipe. Donc, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Vincent Villeneuve, vous pouvez présenter votre équipe.

250 **M. VINCENT VILLENEUVE :**

Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Donc, je me présente, Vincent Villeneuve, je suis biologiste, chargé de projet à la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques du ministère. Au cours de cette audience, j'agirai comme porte-parole pour le ministère.

255 Le ministère a réuni une équipe d'experts pour répondre aux questions de la commission.  
Donc, je suis accompagné de madame Simone Gariépy, ici présente, qui est chef d'équipe des  
projets de dragage et d'aménagement portuaire à la même direction que moi.

260 Sont également présents à distance, pour amener des précisions au besoin, madame  
Stéphanie Arsenault, biologiste à la Direction de la gestion de la faune pour la région du  
Bas-Saint-Laurent, madame Virginie Galindo, coordonnatrice aux Aires marines protégées, de la  
Direction de la désignation des aires protégées du ministère, madame Mélanie Desrosiers,  
écotoxicologue du Centre d'analyse et d'expertise environnementale du Québec, monsieur François  
Coderre qui est ingénieur en hydraulique fluviale et chef d'équipe à la Direction principale de  
l'expertise hydrique.

265

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Villeneuve.

270

Je vais me diriger vers madame Laurian. Pouvez-vous présenter votre équipe?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

275 Bonjour, Monsieur, et tout le monde. Donc, je suis Catherine Laurian, je suis biologiste analyste  
à la Division de la protection du poisson et de son habitat, donc pour Pêches et Océans Canada. Et  
je suis accompagnée par Véronique Lesage, qui est chercheuse à la Direction des sciences, toujours  
à Pêches et Océans Canada.

280

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Laurian.

Je vais me diriger à la table à l'arrière. Je vais vous laisser vous présenter, Messieurs.

285

**M. VINCENT BÉLANGER :**

Oui, bonsoir. Vincent Bélanger, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement à la MRC de Rivière-du-Loup.

290

**M. FÉLIX BÉRUBÉ :**

Oui, bonsoir. Mon nom est Félix Bérubé, je suis le directeur général de la Municipalité de Cacouna.

295

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue, Messieurs. Bienvenue à tout le monde. Merci beaucoup.

300

La commission a également prévu la possibilité d'envoyer des questions par écrit au besoin. Nous avons sollicité l'expertise chez Environnement et Changements climatiques Canada, ainsi que chez Parcs Canada.

305

Je vais maintenant inviter les requérants et requérantes à résumer les motifs de leur demande au ministre. Je vais débiter avec monsieur Nicolas Bannester-Marchand, de Société pour la nature et les parcs. Vous pouvez vous avancer, Monsieur Bannester-Marchand, à la table à l'avant. Bonsoir, bienvenue. Donc, nous vous écoutons.

310

---

**PRÉSENTATION DES REQUÊTES**  
**SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS (SNAP QUÉBEC)**

---

**M. NICOLAS BANNESTER-MARCHAND :**

315

Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Bonsoir, tout le monde. Donc, dans le but d'être concis et efficace, je vais simplement lire la lettre que nous avons fait parvenir. Donc :

320 « Le projet de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna risque d'affecter de nombreuses espèces importantes dans ce secteur notamment en raison de la drague, du bruit, de la remise en suspension de sédiments, des risques de collisions, et caetera.

325 Parmi les espèces affectées par ces perturbations, on peut penser au béluga, dont la population du Saint-Laurent est menacée et pour laquelle le programme de rétablissement identifie les contaminants et les collisions avec les bateaux comme des menaces importantes. Les contaminants sont particulièrement préoccupants, parce qu'ils ont des effets néfastes sur l'ensemble de l'écosystème et qu'ils perdurent longtemps dans l'environnement et dans les tissus des bélugas. D'ailleurs, les normes de protection minimales des aires marines protégées canadiennes soulignent qu' "Aucun permis ne sera délivré dans les nouvelles aires protégées marines pour le rejet en mer des substances réglementées [...]" incluant les déblais de dragage.

330 Ces normes s'appuient sur les meilleures recommandations scientifiques et une large consultation des acteurs du milieu à travers le Canada, et devraient donc, selon nous, être mises en œuvre dans l'ensemble du parc marin agrandi. Or, présentement, le Projet de dragage du port de Gros-Cacouna prévoit un site de rejet au sein des limites actuellement envisagées pour l'agrandissement du parc marin. En plus des nombreuses espèces marines affectées par les travaux, plusieurs espèces fauniques terrestres à statut à proximité du port risque d'être affectées par ces travaux, comme la chauve-souris cendrée, le râle jaune et le faucon pèlerin. Le bruit et la dégradation des milieux fréquentés par ces espèces sont les principales préoccupations.

340 Nous sommes aussi préoccupés par l'augmentation du tonnage de marchandises passant à travers ce port dans les dernières années. Chaque écosystème possède une capacité de support, environnementale et sociale, limitée. Le fait d'augmenter le trafic maritime dans le secteur aura sans aucun doute une incidence négative sur l'écosystème en question, en exacerbant les menaces citées plus haut, en plus d'augmenter les risques de déversements et l'érosion accrue des berges.

345 Les impacts du programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna, pour assurer le maintien des activités de navigation des navires commerciaux, va à l'encontre d'une volonté de protéger l'écosystème du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et les bélugas. Il va aussi à

350 *l'encontre des principes de développement durable étant donné le besoin d'effectuer des dragages réguliers du secteur, qui poseront inévitablement des problèmes récurrents à l'écosystème.*

355 *Il y a aussi des lacunes dans la séquence logique de planification des actions dans le Saint-Laurent. En effet, le plan d'action de la stratégie maritime Avantage Saint-Laurent planifie une concertation pour échanger avec les principaux acteurs en transport maritime en automne 2024. Il nous semble donc essentiel que ces discussions, où les enjeux liés à la biodiversité et au trafic maritime pourront être abordés, précèdent la planification de construction d'infrastructures ou de toute autre activité incluant le dragage proposé qui pourraient avoir des impacts sérieux sur l'environnement dans le Saint-Laurent.*

360 *De plus, il serait judicieux d'attendre la publication des données sur la mise à jour de la répartition automnale et hivernale des bélugas du Saint-Laurent avant de prendre une décision par rapport au dragage.*

365 *Finalement, des projets sont en cours pour étudier la possibilité de recycler les sédiments dragués, évitant ainsi leur rejet dans le secteur, mais ces projets ne sont pas assez avancés pour considérer le recyclage lors de la première phase de dragage. Considérant tous ces processus en cours, prendre le temps de procéder à un examen public du projet de dragage est non seulement avisé mais réaliste.*

370 *De plus, et de manière plus générale, un contingentement du transport maritime s'appuyant davantage sur de petites infrastructures portuaires et maritimes, pour soutenir le transport de biens et de personnes entre les régions, mais avec des impacts moindres sur les écosystèmes et l'habitat des espèces du Saint-Laurent, devrait être envisagé.*

375 *Compte tenu des nombreuses préoccupations environnementales sérieuses liées à ce dossier, des impacts dévastateurs que pourraient avoir les activités de ce projet sur l'écosystème dont le béluga, et des alternatives potentielles à ce projet, la SNAP Québec demande formellement la tenue d'un examen public du programme décennal de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna. »*

380

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Bannester-Marchand.

385 Je vais inviter maintenant monsieur Patrick Morin, du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Bonsoir et bienvenue, Monsieur Morin. La parole est à vous.

---

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (CREBSL)**

---

390

**M. PATRICK MORIN :**

395 Bonsoir, Monsieur Morissette, Monsieur le Commissaire. Bonsoir à tous et à toutes. Je vais lire des extraits et essayer un peu de résumer pour respecter le 5 minutes qui m'est accordé.

400 Donc, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui se consacre depuis des décennies à la protection environnementale, notamment des espèces à statut précaire et de leur habitat, tout en favorisant la concertation régionale pour la recherche de solutions aux défis rencontrés.

405 Au sujet du Saint-Laurent, le CREBSL accorde actuellement une attention particulière à la création d'aires marines protégées dans l'estuaire, à l'adaptation des communautés côtières et des écosystèmes aux changements climatiques, ainsi qu'aux effets des activités de dragage dans la région, dont celles ici de Gros-Cacouna qui font objet de la présente demande d'examen public.

410 Par le passé, l'organisme s'est intéressé à différents projets susceptibles de perturber l'équilibre fragile de ce secteur riche en biodiversité, on peut penser aux projets de ports méthaniers de Gros-Cacouna, les levés sismiques, de mise en valeur des hydrocarbures dans l'estuaire puis les programmes de dragage d'entretien aussi à Rivière-du-Loup. Cette longue feuille de route justifie son intérêt envers le programme de dragage cité en objet.

415 D'emblée, à la suite de l'examen des documents du dossier en ligne, le CREBSL reconnaît le travail réalisé par le promoteur en vue de répondre au mieux aux questions et commentaires issus de la consultation publique sur les enjeux du projet, à laquelle l'organisme a participé. De plus, certaines des préoccupations du CREBSL ont été soulevées lors de l'étude de recevabilité produite par des experts des ministères concernés, permettant une meilleure compréhension des impacts sur le projet.

420 Cependant, l'organisme estime qu'il existe des lacunes concernant les connaissances de certains impacts environnementaux et les mesures d'atténuation à adopter pour l'ensemble des scénarios envisagés par le promoteur et au cas où un dragage d'urgence soit nécessaire. Donc, ce qui entraînerait une augmentation inattendue des sédiments à draguer.

425 D'abord, le CREBSL est d'avis que davantage d'information doit être fournie sur les mesures d'atténuation et sur la faisabilité du projet, advenant le non-respect des critères de qualité de l'eau pour ce qui est des matières en suspension, en particulier lors du rejet des déblais de dragage en eau libre. Déjà, la modélisation hydrosédimentaire effectuée montre que, théoriquement, le relargage des sédiments augmentera la concentration de matières en suspension au-delà des seuils exigés et ce, que ce soit pour le dragage mécanique ou hydraulique. Celle-ci ne prend néanmoins pas en  
430 considération l'effet additionnel du rejet des déblais de dragage du quai de Rivière-du-Loup.

Or, si les travaux au port de Gros-Cacouna se réalisent à partir de la mi-octobre, cela impliquerait l'utilisation concomitante du site de dépôt par la Société des traversiers du Québec et la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. La concentration de matières en  
435 suspension augmenterait donc encore plus dans le secteur, engendrant des conséquences non négligeables pour les écosystèmes.

De même, le CREBSL est d'avis que plus d'information sur d'autres impacts en lien avec le chevauchement de ces activités, notamment l'augmentation de la circulation maritime associée au  
440 déplacement des sédiments vers le site dépôt et du bruit subaquatique subséquent sur le béluga du Saint-Laurent, doit être fournie, et des mesures d'atténuation doivent être prévues en conséquence dès maintenant.

445 En outre, considérant la variabilité du volume de sédiments à draguer d'une année à l'autre,  
ainsi que le contexte des changements climatiques enclin à intensifier les risques côtiers, le CREBSL  
estime que des informations sur la planification des travaux de dragage vis-à-vis d'un apport  
supplémentaire de sédiments doivent figurer dans l'étude d'impact afin d'éviter de l'improvisation lors  
d'une situation d'urgence, et ce, malgré des impératifs d'ordre économique. Enfin, compte tenu des  
450 préoccupations mentionnées ci-haut et d'une éventuelle détérioration de la qualité des sédiments,  
plus de détails concernant l'option de leur gestion en milieu terrestre sont nécessaires.

En terminant, le CREBSL tient à souligner que sa demande d'examen public du projet n'est  
pas un désaveu du travail accompli jusqu'à présent. Elle repose plutôt sur le constat que devant les  
questions et incertitudes qui persistent à ce stade-ci, il nous faut utiliser tous les moyens à notre  
455 disposition, y compris le BAPE, dans la recherche de meilleures solutions. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

460 Merci, Monsieur Morin. Monsieur Bannester-Marchand, merci également.

Tel que mentionné, je vous informe maintenant que les requêtes, les demandes d'examen  
public sont maintenant rendues publiques et elles sont disponibles sur le site Web du BAPE d'ici  
quelque temps.

465 Maintenant, la parole est au représentant de l'initiateur. Donc, vous avez 20 minutes pour  
présenter votre projet. Monsieur Parent, la parole est à vous.

470

475

---

## PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

---

480

**M. DAVID PARENT :**

Oui, merci beaucoup. Merci aux intervenants qui ont posé des questions et fait des commentaires, c'est apprécié.

485

Donc, la présentation se déroulera en cinq étapes, Monsieur le Commissaire. Je vais tout d'abord vous présenter notre organisation, vous expliquer les raisons pour lesquelles le décennal de dragage nous semble nécessaire à Gros-Cacouna. Ma collègue Caroline va ensuite poursuivre avec une description du projet. Particulièrement, on va s'attarder beaucoup aux enjeux, impacts et mesures d'atténuation qui intéresseront certainement notre auditoire. Finalement, je reviendrai présenter la conclusion par la suite.

490

Donc, en 2020, le gouvernement fédéral, dans le cadre de son programme de cession de structures excédentaires, a transféré les installations portuaires de Gros-Cacouna, Rimouski, Matane et Gaspé au gouvernement du Québec. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie a donc été créée peu après ce transfert, la SPBSG. C'est une jeune organisation, une petite organisation de 11 employés qui sont répartis dans les quatre localités que l'on voit à l'écran ici. Le siège social est à Matane, et le bureau d'ingénierie dont moi, je fais partie, est à Rimouski.

495

Donc, notre mandat de gestion provient du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Notre rôle, c'est d'exploiter, entretenir, maintenir, inspecter, réparer, mettre à niveau et développer de façon durable les quatre installations portuaires.

500

Le port de Gros-Cacouna, de façon plus précise étant que c'est le quai qui nous concerne ce soir, comprend deux postes à quai d'une longueur totale d'environ 280 mètres de longueur. Il est protégé par deux brise-lames, les brise-lames nord et sud. Et les installations portuaires, je tiens à

505

le souligner, sont en très bon état. Les durées de vie résiduelles des installations sont de plus de 30 ans.

510 L'orientation stratégique de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, pour le port de Gros-Cacouna, c'est de mettre en valeur les grands espaces d'entreposage pour le transit de marchandise afin d'optimiser le trafic maritime.

515 Cette orientation-là est basée sur deux caractéristiques principales qui sont uniques à Gros-Cacouna. La première étant que le port est situé dans l'habitat essentiel du béluga, c'est un élément qu'on est bien conscient. Puis la deuxième particularité, c'est que les installations portuaires à Gros-Cacouna offrent beaucoup de superficie d'entreposage. On parle de 100 000 mètres carrés de disponible pour l'entreposage de matériel, ce qui correspond à une douzaine ou à une quinzaine de terrains de soccer, selon les dimensions du terrain.

520 Depuis la création de la SPBSG, le port de Gros-Cacouna reçoit en moyenne 75 navires, ce qui représente à peu près un trafic de 215 000 tonnes annuellement. Très, très, très brièvement, je mentionne quelques types de marchandises qui sont transitées par le port de Gros-Cacouna.

525 J'en ai oublié plusieurs, je me concentre vraiment sur l'essentiel ici ce soir : la perlite qui approvisionne des usines locales à Rivière-du-Loup, notamment Premier Tech et Berger, la granule de bois qui est fabriquée à Cacouna par le Groupe Lebel qui expédie outremer, le sel de déglacage, qu'on va avoir besoin dans les prochaines semaines et les prochains mois, utilisé localement par le ministère des Transports et par des municipalités locales. En tout et pour tout, la marchandise qui transite par le port de Gros-Cacouna, on estime que ça supporte environ 2 000 emplois dans la  
530 région de façon directe et indirecte.

535 Maintenant, pourquoi un décennal de dragage à Gros-Cacouna? Pour deux raisons qui sont complémentaires. Premièrement, le havre de Gros-Cacouna est situé dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent. L'estuaire moyen du Saint-Laurent est une région qui est sujette à la sédimentation naturelle, donc le port de Gros-Cacouna n'y fait malheureusement pas exception.

On peut voir assez facilement sur la photo à l'écran, ou en fait, je ne sais pas si c'est facile à voir tant à distance que dans la salle, mais on voit une décoloration de sédiments. On voit que le

540

panache de sédiments peut pénétrer dans le havre, dans l'ouverture entre les brise-lames nord et sud. C'est une sédimentation qui est naturelle et qui entre de façon naturelle également dans le bassin.

545

La deuxième raison qui est complémentaire, bien, ce niveau de sédimentation là, au fil des années, a atteint un tel niveau que la profondeur d'eau maintenant et la superficie qui est disponible pour les manœuvres est jugée insuffisante pour garantir la sécurité des navires qui viennent au port.

550

Donc, en quoi consiste le dragage à proprement parler? En fait, là, pour aller un petit peu plus dans le détail, pour assurer l'accessibilité au port et la sécurité des navires, il faut excaver des sédiments — draguer, essentiellement, c'est excaver des sédiments — pour ramener la profondeur d'eau disponible à des niveaux jugés sécuritaires.

555

Pour les postes à quai, la profondeur requise est de -10.2 mètres. Pourquoi cette profondeur d'eau là? Ça correspond historiquement au tirant d'eau des navires les plus gros qui viennent à Cacouna depuis de nombreuses années. Donc, c'est des valeurs de référence. Puis ça permet aussi aux navires les plus gros, les plus lourds, de passer un cycle de marée complet au poste à quai, avant de pouvoir faire les manœuvres de départ ou d'arrivée, selon le cas.

560

Pour ce qui est du bassin, on a un peu plus de marge de manœuvre, parce que les manœuvres vont se faire à marée haute, donc à ce moment-là, bien, il y a plus de profondeur d'eau. On peut limiter la profondeur d'excavation dans le bassin à -8.

565

Outre la profondeur, également, il faut aussi penser en 3D, donc en termes de superficie. Ce qu'on souhaite avoir, c'est un bassin, un cercle de navigation qui est suffisamment grand pour permettre les manœuvres de départ, de freinage, d'accélération et de virage des navires.

Encore une fois, je vous invite à regarder l'écran qui est derrière moi. On voit qu'un navire, grosso modo, de 200 mètres de longueur peut avoir besoin de 400, 600 mètres de diamètre pour faire des manœuvres de départ et d'accélération et de virage pour entrer et quitter le bassin.

570           Donc, maintenant, je vais céder la parole à ma collègue Caroline pour la suite de la  
présentation.

— Caroline, à toi.

575           **Mme CAROLINE RATTÉ :**

          Merci, David. Donc, le projet consiste en trois dragages de 60 000 mètres cubes par dragage,  
sur une période de 10 ans. Donc, juste pour vous imaginer, 60 000 mètres cubes, ça représente  
environ 6 000 camions de type dix-roues. Le dragage serait effectué avec une drague de type  
580           hydraulique. Donc, les sédiments seraient rejetés en eau libre dans un site autorisé, à tout le moins  
pour le premier dragage.

          Il y a des relevés bathymétriques qui ont été réalisés au port de Gros-Cacouna. Donc, on voit  
ici sur l'image, à droite, les profondeurs d'eau. On a en vert les superficies qui ne nécessitent pas de  
585           dragage, et en orange, les superficies qui en nécessitent. Et plus le orange est foncé, plus l'épaisseur  
à draguer est importante.

          Les travaux seraient réalisés en novembre et décembre pour chacun des trois dragages, avec  
environ 25 à 30 jours de travaux par dragage, et des travaux en continu 24 heures par jour. Le coût  
590           des travaux est estimé à 2 à 3 millions par dragage.

          Et je tiens aussi à mentionner que par le passé, il y a eu peu de dragage au port de Gros-  
Cacouna parce que lors de sa construction, ça a été dragué à des profondeurs de -10 et -12 mètres.  
Donc, depuis ce temps-là, la sédimentation s'est accumulée dans le fond. Et maintenant, on vise  
595           vraiment une profondeur de dragage dans le bassin à -8 mètres, ce qui est un minimum pour assurer  
l'entrée et la sortie des navires à marée haute.

          Donc, on voit ici les deux types de drague qui peuvent être utilisés. On a, à gauche, la drague  
mécanique qui fonctionne à la manière d'une pelle mécanique, et à droite, il y a une drague  
600           hydraulique qui fonctionne à la manière d'un aspirateur.

605 Pour notre projet, c'est vraiment la drague hydraulique qui est ciblée pour être utilisée pour les avantages qu'elle comporte. Il faut toutefois savoir qu'au Québec, il n'y a seulement qu'une drague hydraulique qui est disponible. Donc, on se garde quand même la latitude de pouvoir utiliser une drague mécanique au besoin.

610 La drague mécanique a comme principal avantage pour notre projet d'être beaucoup moins sensible à la mauvaise météo, ce qui nous permet de débiter les travaux plus tard en automne, donc en novembre, comparativement à la drague mécanique où on devrait débiter les travaux plus tôt, vers la mi-octobre. Le principal avantage de débiter les travaux plus tard, c'est vraiment de le faire pendant une période où les bélugas ont majoritairement quitté le secteur.

615 La drague hydraulique a également comme avantage de limiter le nombre de voyages de navire au site de rejet puisqu'elle contient un plus grand volume. Donc, on parle de cinq fois moins de voyages par rapport à la drague mécanique. Donc, 95 voyages aller-retour entre le site de dragage et le site de rejet avec une drague hydraulique versus 475 pour une drague mécanique.

620 Au niveau des matières en suspension, comme la drague hydraulique fonctionne à la manière d'un aspirateur, ça limite la génération de matières en suspension lors du dragage.

625 Par contre, pour ce qui est de la génération de matières en suspension au site de rejet en eau libre, donc autant pour la drague mécanique que pour la drague hydraulique, ça se trouve à être l'impact environnemental le plus important. Les deux types de drague vont causer un panache de dispersion des matières en suspension de part et d'autre du site de rejet.

630 Pour ce qui est des méthodes de gestion des sédiments, on en a analysé trois. Au niveau de la gestion en milieu terrestre, il y a un défi particulier, c'est que les sédiments sont salins dans le secteur du fleuve du port. Donc, la salinité est un contaminant en milieu terrestre parce qu'il y a un risque de contamination de la nappe phréatique. Donc, on a vraiment un... ça vient quand même complexifier la gestion en milieu terrestre des sédiments.

Puis au niveau de la valorisation, on a des sédiments qui sont très fins, de type argileux. Donc, au niveau de la granulométrie, il n'y a pas d'intérêt dans le secteur de la construction ou au niveau

635 de la recharge de plage, par exemple. Par contre, la SPBSG est actuellement impliquée dans deux  
projets de recherche pour la valorisation des sédiments, un pour les intégrer dans la fabrication de  
litière à chats, et puis un deuxième pour l'utiliser comme liant dans la fabrication de ciment.

640 Donc, on continue de notre côté à explorer les possibilités de ce côté-là. Mais pour les raisons  
que je viens de nommer, c'est vraiment le rejet en eau libre qui est prévu à tout le moins pour le  
premier dragage.

645 Donc, on voit ici, sur l'image à droite, il y a une caractérisation des sédiments qui a été faite  
dans l'ensemble du bassin, une caractérisation environnementale. Et puis on voit que c'est vert  
partout, donc les sédiments répondent à l'ensemble des normes environnementales pour ce qui est  
du rejet en eau libre.

650 Ici, je vous présente la localisation du site de rejet en eau libre, qui est l'encadré noir, le port  
de Gros-Cacouna étant l'étoile rouge. Donc, la distance entre les deux est d'environ 6 kilomètres. Et  
puis le site de rejet de l'Anse-au-Persil, c'est un site qui est autorisé par Transports Canada depuis  
déjà quelques décennies. C'est un site qui est déjà perturbé, qui est utilisé également pour la gestion  
des sédiments de dragage du quai de Rivière-du-Loup.

655 Pour la réalisation de l'étude d'impact, la description du milieu inclut les composantes  
physiques, biologiques et humaines du milieu. C'est une étude d'impact qui est basée sur des  
informations qui étaient existantes, mais il y a également des inventaires qui ont été réalisés sur le  
terrain et puis des consultations qui ont été menées dans le milieu.

660 Donc, on a ici un résumé des consultations qui ont été menées préalablement au dépôt de  
l'étude d'impact. Donc, il y a nos parties prenantes qui ont été consultées directement, ainsi que la  
Première nation Wolastoqiyik Wamsipekuk. On voit également, sur l'image à droite, une consultation  
publique qui a été réalisée en présentiel à Cacouna, qui a été réalisée en parallèle également avec  
une consultation publique en ligne.

665 Il y a plusieurs études qui ont été réalisées par des experts indépendants dans le cadre de  
l'étude d'impact. Je vous présente ici seulement que les principales. On a mesuré la profondeur

d'eau, ce qu'on appelle la bathymétrie, et puis on a fait faire des simulations de manœuvres de navigation par la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent pour vraiment déterminer le gabarit de dragage requis.

670 Le but de cette étude-là était vraiment d'aller draguer uniquement les superficies requises pour assurer la sécurité de la navigation, donc dans la séquence « éviter-minimiser-compenser » du ministère de l'Environnement.

675 Pour ce qui est de la caractérisation des sédiments, on devra en réaliser une préalablement à chacun des trois dragages qui seront réalisés.

680 Et puis finalement, au niveau de la dynamique sédimentaire, ça se trouve à être la simulation de la dynamique de transport des sédiments dans le fleuve. Donc, la dynamique sédimentaire a été modélisée pour le site de dragage et pour le site de rejet.

685 En mettant en relation les informations qu'on a recueillies, on a identifié deux enjeux : le maintien de la biodiversité et puis la préservation des activités récréatives. Les impacts proviennent de l'augmentation du trafic maritime dans le cadre des travaux, donc des aller-retour entre le site de dragage et le site de rejet, de l'augmentation et du bruit subaquatique et du bruit aérien, et également de la modification de la qualité de l'eau par les matières en suspension.

690 Alors, pour ce qui est des deux premiers impacts, je vous les présente ensemble puisque les mesures d'atténuation sont les mêmes. Plus précisément, pour l'augmentation du trafic maritime, on parle d'une augmentation des risques de collision avec les mammifères marins et puis d'une perturbation potentielle des activités récréatives et traditionnelles de la Première Nation.

695 Pour ce qui est de l'augmentation du bruit subaquatique, le bruit subaquatique peut être dérangent pour les mammifères marins, donc affecter leur comportement. Et puis pour minimiser ces impacts-là, réduire les risques, il y a des mesures d'atténuation qui sont prévues, qui seront mises en place dans le cadre des travaux.

700 Donc, c'est reconnu que les mesures d'atténuation spatiotemporelles sont les plus efficaces. Nous, le contrôle qu'on a, c'est vraiment dans la période de réalisation des travaux. Donc, ce qu'on propose, c'est une... notre principale mesure d'atténuation, en fait, c'est de réaliser des travaux en novembre et décembre. C'est pour ça que la drague hydraulique est privilégiée dans notre projet.

705 On le sait, Cacouna est situé dans l'habitat essentiel estival du béluga. Le béluga est dans le secteur pour la période estivale élargie, si je peux dire, là. Mais rendu en novembre, décembre, la majorité des individus vont avoir quitté le secteur.

710 Au niveau de la limite de vitesse de circulation de la drague, on la limite, tout comme ça se fait dans le parc marin Saguenay-Saint-Laurent, c'est une mesure qui est reconnue, tant pour limiter les risques de collision avec les mammifères marins que pour réduire le bruit des équipements, le bruit subaquatique.

715 Pour ce qui est du programme de surveillance des mammifères marins, c'est une surveillance qui est réalisée par des observateurs de mammifères marins qui sont certifiés et indépendants. Ce qu'ils font, c'est qu'ils utilisent des hydrophones qui vont capter le son dans l'eau. Et puis les bélugas sont des animaux qui émettent beaucoup de sons. Donc, ils sont repérables quand même facilement de manière acoustique.

720 La surveillance s'effectue en continu pendant toute la durée des travaux, tant au site de dragage qu'au site de rejet en eau libre. Et puis s'il y a un béluga qui est détecté dans la zone d'exclusion qui est une zone de 400 mètres autour des travaux, à ce moment-là, il y a un arrêt des travaux en temps réel qui se fait.

725 Pour ce qui est de l'augmentation du bruit aérien, on prévoit une augmentation du climat sonore tant dans le secteur du port que dans le secteur du site de rejet en eau libre qui peut également déranger les oiseaux. Donc, au niveau des mesures d'atténuation, encore là, la période de réalisation des travaux est hyper importante. On est dans une période où la plupart des oiseaux migrateurs vont avoir quitté le secteur, mais aussi où les résidents vont faire un petit peu moins d'activités à l'extérieur, où les fenêtres vont être fermées, et aussi où les activités du site d'observation des bélugas seront terminées.

730 On s'engage aussi à informer les citoyens et les parties prenantes préalablement à chaque dragage, et évidemment, à utiliser des équipements en bon état de fonctionnement, puis à limiter la marche au ralenti des équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

735 Pour ce qui est de la modification de la qualité de l'eau, il y aura une remise en suspension d'une partie des sédiments au site de rejet, tant pour la drague mécanique que pour la drague hydraulique. Donc, on voit ici, à gauche, une image de la drague hydraulique qui est en train de relarguer des sédiments dans l'eau au site de rejet.

740 Donc, la drague s'ouvre en deux et largue les sédiments vers le fond de l'eau. Et puis lors de la descente des sédiments vers le fond de l'eau, il y a un effritement d'une partie des sédiments qui se fait dans l'eau, qui crée des matières en suspension. Et puis lorsque les sédiments sont rendus dans le fond de l'eau, à ce moment-là, il y a une remise en suspension qui se fait avec l'effet des marées vraiment au fond de l'eau. Donc, la dispersion se fait en amont et en aval du site de rejet.

745 Les matières en suspension ne reviennent pas vers la côte avec les vagues, mais sont vraiment dispersées par les marées au fond de l'eau. Ce que ça a pour impact, c'est une dégradation temporaire de l'habitat par les matières en suspension dans l'eau. Donc, pour la faune aquatique, ça peut vouloir dire, par exemple, une plus grande difficulté à localiser les proies.

750 Au niveau des mesures d'atténuation, on s'assure évidemment que les sédiments respectent les normes environnementales pour le rejet en eau libre. On réalisera également un suivi en temps réel des matières en suspension, tant au site de dragage qu'au site de rejet. Ce que ça va nous permettre, c'est vraiment de faire une acquisition de données. C'est la première fois que ça se fera pour un dragage à Gros-Cacouna. Donc, ultimement, ce que ça va nous permettre de faire, c'est d'optimiser nos opérations pour limiter l'impact des matières en suspension.

755 Et puis finalement, la période de réalisation des travaux, j'y reviens encore, mais on évite les périodes les plus sensibles du cycle de vie de la faune aquatique en réalisant les travaux à la fin de l'automne.

760 Pour ce qui est de l'échéancier du projet, dès qu'on a constaté qu'il commençait à y avoir une  
profondeur d'eau qui était insuffisante pour assurer une navigation sécuritaire, on a entamé les  
démarches pour un programme décennal de dragage d'entretien. Donc, maintenant, on est rendu  
aux audiences publiques du BAPE, puis on espère pouvoir obtenir les autorisations pour réaliser un  
premier dragage à l'automne 2025.

765 Comme je le disais, c'est trois dragages au total pendant la période de 10 ans du programme  
décennal de dragage, puis chaque dragage va nécessiter une autorisation préalable du ministère de  
l'Environnement, mais aussi de Pêches et Océans et de Transports Canada.

770 Maintenant, je cède la parole à mon collègue David pour conclure la présentation.

**M. DAVID PARENT :**

775 Donc, merci. Monsieur le Commissaire, quatre faits saillants à retenir ce soir. Donc, notre projet  
vise à assurer la sécurité des navires qui naviguent à l'intérieur du havre de Gros-Cacouna. Le  
dragage du havre est requis afin de maintenir le niveau de service actuel, qui contribue à 2 000  
emplois directs et indirects dans la région.

780 La SPBSG est consciente des impacts du projet et mettra en place des mesures pour diminuer  
les impacts du dragage et préserver la diversité et les activités récréatives, notamment en effectuant  
le dragage tard à l'automne.

Et enfin, la SPBSG s'engage à poursuivre son implication dans divers projets de recherche,  
notamment sur la valorisation des sédiments, afin de trouver des alternatives au rejet en eau libre.

785 Donc, je vous remercie de votre attention. *Woliwon!* À vous, Monsieur le Commissaire.

790

**LE PRÉSIDENT :**

795           Merci beaucoup, Madame Ratté et Monsieur Parent, pour votre présentation. Le registre est maintenant ouvert. Vous pouvez vous y inscrire pour poser des questions, autant en salle qu'en ligne. En salle, c'est à la table à l'accueil, et en ligne, vous avez les informations qui apparaissent à l'écran.

800           Nous allons prendre une courte pause de quinze 15 minutes pour vous donner le temps de vous y inscrire. À tout à l'heure.

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES**  
**REPRISE DE LA SÉANCE**

---

805           **LE PRÉSIDENT :**

810           Rebienvenue sur les travaux de la commission d'enquête sur le programme décennal de dragage au port de Gros-Cacouna.

              Donc, on va y aller d'emblée avec une première intervenante. Et par la suite, j'irai vers des interventions au téléphone.

815           Donc, on va commencer avec madame Julia Santos Silva. Donc, je vous invite à venir à l'avant poser vos deux questions. Donc, installez-vous confortablement. Nous vous écoutons.

820

825

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

830

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Bonsoir à tous.

**LE PRÉSIDENT :**

835

Bonsoir.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

840

Donc, je représente le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Puis ma première question porte sur les matières en suspension.

Donc, qu'est-ce qui est prévu comme mesure au cas où l'augmentation de la concentration de sédiments en suspension ne permet pas de respecter les critères de qualité de l'eau de façon récurrente?

845

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre question, Madame Santos Silva, qui est très claire.  
— Je vais aller du côté de monsieur Parent.

850

**M. DAVID PARENT :**

Monsieur le Commissaire, je laisserais ma collègue Caroline répondre à la question.

855

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Nous l'écoutons.

860 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

Oui. Donc, évidemment, là, comme madame Santos Silva le soulève, l'étude de modélisation montre que dans les pires conditions, dans les conditions défavorables, il y aurait de dépassement des normes au niveau du site de rejet en eau libre pour ce qui est des matières en suspension.

865

Donc, ce qui est prévu de notre côté, puis comme ça a été mentionné peut-être un petit peu dans la présentation mais brièvement, c'est que le dépassement des normes se ferait dans le fond de l'eau, donc dans le premier tiers de la colonne d'eau, dans le premier 1 à 2 mètres au fond de l'eau. Ce qu'on va faire pendant le dragage, c'est vraiment d'avoir une mesure en continu à différentes profondeurs dans la colonne d'eau près du site de rejet, donc à deux distances, à 100 mètres et à 300 mètres du site de rejet, pour mesurer les MES en continu.

870

Ce que nous, on s'engage à faire, c'est vraiment un respect des normes dans le milieu de la colonne d'eau et en surface de l'eau. Pour ce qui est du fond de l'eau, comme je le disais tantôt, c'est la première fois qu'on fera une mesure en temps réel lors du relargage. Donc, pour l'instant, avec les résultats qu'on a au niveau de l'étude de modélisation, on n'est pas capable de s'engager à un respect des normes dans le fond de l'eau en tout temps.

875

Par contre, le but étant vraiment de tendre au respect des normes, là, pour... je parle toujours dans le fond de l'eau, là. Normalement, la mesure se ferait à 1 mètre à partir du fond de l'eau. Donc, il y a quand même différentes choses qui seront testées de notre côté lors du dragage, lors des rejets en eau libre.

880

Donc, notamment, est-ce qu'on est capable... est-ce que ça fait une différence si on espace, si on distancie, là, les relargages? Est-ce que ça fait une différence si on fait les largages plus près de l'étal de marée, donc quand il n'y a pas de courant versus quand il y a du courant?

885

890 Donc, c'est des choses qui seront regardées de notre côté, qui seront mesurées lors du premier dragage, puis vraiment pour améliorer nos opérations pour les dragages subséquents et lors même du premier dragage en temps réel.

**LE PRÉSIDENT :**

895 Merci beaucoup. Avant d'aller du côté ministère responsable de l'Environnement, vous avez dit quelques éléments de réponse.

— Si vous me permettez, Madame Silva, je veux juste compléter les informations que vous avez véhiculées.

900 Vous avez parlé du plan finalement d'échantillonnage par rapport à la position des turbidimètres. La commission aimerait savoir si c'est un engagement formel que vous avez identifié présentement. Parce qu'on l'a lu également dans l'étude d'impact, mais ça semblait être quelque chose à atteindre, un idéal à atteindre, donc la position des turbidimètres, donc quand on parle à 1 mètre du fond, 50 % dans la colonne d'eau puis 1 mètre de la surface. Est-ce que c'est vraiment le suivi que vous prévoyez faire? Est-ce que vous confirmez que c'est la position officielle des turbidimètres qui vont être positionnés?

**Mme CATHERINE RATTÉ :**

910 Ce n'est pas nécessairement la position officielle, dans le sens où on n'a pas eu encore la discussion, le programme de suivi n'a pas encore été déposé au ministère de l'Environnement, mais c'est ce qu'on vise.

**LE PRÉSIDENT :**

915 Parfait. Merci beaucoup.

— Je vais me tourner du côté de monsieur Villeneuve. Quelle est votre appréciation de la situation par rapport à la question de madame Silva sur un dépassement récurrent des critères de matières

920 en suspension? Puis peut-être aussi nous informer sur la façon dont vous établissez les seuils, puis qu'est-ce qui se passe éventuellement quand ces seuils sont dépassés.

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

925 Oui. En fait, ce qu'il faut savoir, c'est que les critères en question sont établis dans un guide de recommandations pour la gestion des matières en suspension lors des activités de dragage. Donc, on cible vraiment l'activité elle-même. En soi, ces critères-là, sont, pour parler un peu plus de l'origine, là, les critères proviennent de données qui avaient été récoltées sur des projets de dragage et de relargage en eau libre dans des années antérieures, donc différents projets qui ont pris place, dans le Saint-Laurent. Certains prenaient place en eau douce, d'autres étaient plus dans les eaux saumâtres.

930 Par contre, les critères qui ont été établis par rapport aux observations faites de ces dragages et rejets en eau libre antérieurs là représentent des seuils arbitraires sur ce qui a été rencontré dans ces projets-là. En soi, le travail qui avait été fait auparavant, ce qu'on m'expliquait, c'est que tous ces rejets-là n'étaient pas tous de la même source, donc ce qui veut dire que les dragages n'étaient pas tous issus d'une drague mécanique directement. Il y avait de l'hydraulique, de la mécanique, différentes méthodes de relargage.

935 Donc, ces données-là sont somme toute une qualité... une appréciation qualitative des rejets en eau libre en soi, donc des critères conséquents avec les observations qui avaient été faites sur ces relargages-là. Mais en soi, ce que ça implique aussi dans la transposition, dans l'analyse d'un projet comme le cas ici, dans le programme, c'est qu'il faut assurément prendre en compte le milieu d'insertion de l'activité de dragage et de relargage en eau libre.

945 Donc, qu'on soit dans des eaux qui sont très limpides ou des eaux qui sont très déjà turbides, le critère, je le répète, était un critère basé sur un seuil arbitraire, sur la littérature et les données rencontrées auparavant, mais qui ne prenait pas en compte forcément la nature de l'activité ou du milieu à proprement dit, les paramétrages, disons, de ces sites-là pour l'établissement des critères à respecter ensuite. Dans l'analyse que le ministère en fait, bien évidemment, il faut prendre en compte aussi justement le milieu d'insertion de ces activités-là.

955 Pour rebondir un peu sur ce que madame Ratté mentionnait, effectivement, le ministère compte creuser un peu plus davantage la position des turbidimètres, le programme de suivi des matières en suspension. Donc, assurément, toutes ces informations-là vont permettre d'avoir une idée un peu plus claire d'une part de ce qui est attendu avec les modélisations, mais ce qui sera acquis comme données aussi sur le terrain pour venir valider là l'impact réel qu'on pourrait avoir si le programme est autorisé.

**LE PRÉSIDENT :**

960 Justement, vous me faites penser à une question qui nous a... en fait, à la lecture de l'*Annexe QC3* — L'*Annexe*, c'est la modélisation hydrosédimentaire finalement — on remarque effectivement qu'il y a des dépassements au site de relargage, des dépassements récurrents, comme vous le mentionnez. Cette analyse-là a été produite après le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement à la suite d'une des questions que le ministère a posée. Donc, actuellement, c'est l'information qu'on a sous les yeux pour être en mesure d'apprécier l'impact de l'augmentation du dépassement des seuils de matières en suspension. Quelle est votre appréciation dans l'état actuel des choses de l'étude ou de l'analyse hydrosédimentaire?

970 **M. VINCENT VILLENEUVE :**

Oui. Une petite seconde, voir si François Coderre est arrivé.

**LE PRÉSIDENT :**

975 Vous avez un enjeu de disponibilité.

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

980 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

985 J'en avais été informé.

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

990 Exact. Bien, en somme, on pourra peut-être laisser le soin de répondre plus pleinement à la question par monsieur François Coderre lorsqu'il se sera joint. Mais pour résumer un peu son propos, les données de base, l'exercice de modélisation avait été fait selon, entre guillemets, les règles de l'art. Donc, les algorithmes qui avaient été utilisés, les paramétrages différents de Lasalle pour les modélisations étaient jugés adéquats.

995 Donc, en soi, ce que monsieur Coderre nous indiquait, c'était que le ministère avait tout en main pour l'instant pour évaluer adéquatement l'acceptabilité des résultats de ces modélisations-là. Néanmoins, chaque enjeu, chaque paramètre d'un projet peut évoluer selon les échanges qu'on peut avoir, notamment dans le cadre de l'audience publique.

1000 Donc, on pourrait venir à se reposer des questions par rapport aux résultats qui sont là, adresser d'autres questions à l'initiateur. Mais à l'heure actuelle, il était jugé que l'ensemble des informations était présenté avec ce qu'on avait.

**LE PRÉSIDENT :**

1005 Je vais vous annoncer tout de suite mes couleurs en prévision de monsieur Coderre quand il sera disponible. Est-ce que vous pouvez aller un peu plus loin dans l'état de dépassement des seuils comme on évoque avec madame Silva?

1010 Donc, on le voit là, dans l'analyse hydrosédimentaire, l'étude de dispersion des sédiments, il y a un dépassement, autant du niveau du 100 mètres que du 300 mètres, de la drague au site de rejet. Donc, auquel cas on... Vous avez sûrement une opinion ou vous pouvez peut-être vous avancer un peu plus loin. Bref, je vous laisse avec cette question-là. Puis quand monsieur Coderre sera disponible, hésitez pas à me faire signe, on va lui donner la parole avec plaisir.

1015

Je me retourne du côté de monsieur Parent qui a peut-être une information supplémentaire. Mais ensuite, je vais poser une autre question sur ce domaine-là des matières en suspension au site de rejet.

**M. DAVID PARENT :**

1020

Oui. Étant donné qu'on est dans le sujet de la sédimentation, on avait une capsule de prête avec notre collègue qui est en ligne de Groupe Lasalle, monsieur Benoit Ruest, qui pourrait peut-être offrir un complément de réponse aux différentes interrogations présentes.

1025

**LE PRÉSIDENT :**

1030

C'est très généreux de votre part, je l'accepte avec plaisir, mais je pense qu'on va le prendre en délai pour s'assurer que monsieur Coderre puisse aussi bien entendre cette présentation-là. Donc, quand vous serez prêt, vous me faites de part et d'autre, puis je vous donnerai la parole avec plaisir. Mais je tiens absolument à ce que monsieur Coderre soit à l'écoute pour qu'on puisse écouter, tous les deux, en fait, tout le monde, là, ce que vous avez à nous dire.

**M. DAVID PARENT :**

1035

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

1040

Par rapport au site de rejet, bon, c'est la question un peu que madame Silva a évoquée. Je vais étendre un peu la question au site de dragage. Au site de rejet, si je comprends bien, on a des turbidimètres qui vont être positionnés à 100 mètres, 300 mètres du site de rejet. Bon, c'est assez ponctuel comme endroit, donc c'est assez facile de calculer la distance de 100 mètres, 300 mètres du site de rejet. Mais au site de dragage, comment on fait? Dans le sens où la drague se déplace. Donc, les turbidimètres, ils se déplacent comment par rapport à la drague?

1045

**Mme CATHERINE RATTÉ :**

1050 Oui. Monsieur le Président, c'est une excellente question. Les turbidimètres sont suspendus  
sur des bouées. Je ne crois pas qu'on pourra être à 100 mètres exactement ou à 300 mètres  
exactement. Donc, il y aura peut-être une petite extrapolation à faire. Je me retourne vers mes  
collègues de Tetra Tech. Je ne sais pas si vous avez la réponse, parce que moi personnellement, je  
ne l'ai jamais vu du côté technique, comme je vous disais, là, c'est la première fois qu'on le fera de  
notre côté. Donc, je ne sais pas si vous avez une réponse plus précise à la question de monsieur le  
1055 président. Non, pas pour l'instant.

On pourra essayer de trouver la réponse au niveau technique de comment ça se fait. Mais  
évidemment que le bassin, comme David l'a mentionné, là, notre bassin fait peut-être un peu plus  
de 400 mètres de superficie de dragage. Donc, évidemment que ça peut changer, là. Mais ce qu'on  
1060 voyait, peut-être en complément d'information, là, ce qu'on voyait au site de dragage avec l'utilisation  
d'une drague hydraulique, c'est qu'au niveau de la modélisation, il n'y avait pas de projection de  
dépassement des normes au site de dragage.

**LE PRÉSIDENT :**

1065 Avec tout type de drague?

**Mme CATHERINE RATTÉ :**

1070 Avec la drague hydraulique. Excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

1075 Parfait. Merci.

**Mme CATHERINE RATTÉ :**

1080

Oui, oui, excusez. On vise toujours la drague hydraulique. Avec la drague mécanique, oui, il y avait un léger dépassement potentiel selon l'endroit.

**LE PRÉSIDENT :**

1085

Parfait. Merci de cette précision. Quand vous aurez la réponse, vous nous reviendrez et on l'accueillera avec plaisir.

1090

J'ai une petite question pour compléter sur ce sujet-là. Si j'ai bien compris, Monsieur Villeneuve, les seuils arbitraires que vous mentionnez, je les avais pris en note, là, mais je pense qu'on... pour le 100 mètres, on autorise un 100 % selon la concentration de la matière en suspension ambiante, puis ensuite c'est un supplément de 25 milligrammes par litre par rapport à la concentration ambiante.

1095

Laquelle, selon l'étude d'impact, quand on regarde dans l'étude d'impact, la concentration est établie à partir de données qui ont été prises sur quand même une longue période, mais dont les dernières datent de 2009. J'aimerais avoir votre opinion sur ces données-là donc qui ont servi dans le cas de l'étude d'impact à établir la concentration ambiante qui était 37 milligrammes par litre, si ma mémoire est bonne. Donc, on autorise éventuellement 74 milligrammes par litre pour le site de rejet comme sur le site de dragage, à 100 mètres, puis 25 milligrammes par litre de plus que ce 37-là au niveau du 300 mètres. Donc, est-ce que vous avez un commentaire à formuler sur cette façon d'aller chercher les concentrations ambiantes?

1100

1105

Bon là, j'ai failli à ma tâche. Vous devez vous nommer avant de vous... Certains d'entre vous connaissent la façon de faire, mais là je viens d'avoir un message d'intérêt public. Donc, je m'excuse, je vous ai coupé dans votre élan, mais allez-y, Monsieur Villeneuve. Vous vous nommez et vous nommez le nom de votre organisme avant de répondre.

1110

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

1115 Vincent Villeneuve du ministère de l'Environnement. Sans souci, Monsieur le Commissaire. Juste pour bien saisir la question, est-ce qu'on ciblait la teneur ambiante ou le dépassement de 25 milligrammes dans votre question?

**LE PRÉSIDENT :**

1120 La teneur ambiante. Comment on fait... est-ce que les données de 2009 qui servent à établir ambiante sont satisfaisantes de votre point de vue?

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

1125 Rapidement comme ça, j'aurais tendance à prendre une portion de la question en délibéré, dans le sens où il y a une portion que je peux offrir à l'idée qu'il y a des protocoles d'établissement des matières en suspension, des mesures de turbidité avec des turbidimètres qui peuvent être aussi calibrés par des mesures *in situ* analysées en laboratoire. Donc, cette méthodologie-là est jugée adéquate aux yeux du ministère. En soi, pour l'établissement de la donnée qui est présentée, à proprement dit, je pourrais creuser plus loin à savoir qu'est-ce qui en est sur la donnée elle-même.

1130

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait. On va l'accueillir encore une fois avec plaisir.

1135

De votre côté, est-ce que vous prévoyez, pour établir le seuil, le seuil à partir duquel on va dépasser la concentration ambiante, est-ce que vous prévoyez mettre à jour les données qui sont présentées dans l'étude d'impact? C'est à la page 79 de l'étude d'impact, là où vous identifiez les données qui ont servi à établir la concentration ambiante.

1140

**M. DAVID PARENT :**

Caroline va répondre à la question, Monsieur le Commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

1145 Parfait.

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

1150 On aura, lors des dragages et lors du rejet en eau libre, il y aura un turbidimètre aussi à un site-témoin, donc qui mesurera les concentrations ambiantes en temps réel également pour pouvoir faire justement la comparaison au 100 mètres et 300 mètres avec le milieu ambiant actuel. Parce que comme on le mentionnait plus tôt, il y a quand même, on est dans le... ce qu'on appelle, bien, « l'estuaire moyen » qui est le bouchon vaseux du fleuve, là, donc il y a quand même beaucoup de variations de la turbidité ambiante. Donc, on aura un site-témoin à cet effet-là.

1155

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Mais c'est d'ailleurs ce que les données montraient, les données que vous avez utilisées pour l'étude d'impact. Est-ce que je comprends que là, vous allez fonctionner en temps réel, turbidimètre en place pour évaluer la concentration ambiante qui va envoyer les données — là, je ne sais pas de quelle façon, peu importe — mais qui va évaluer la concentration ambiante, puis ça va être le seuil que vous allez évaluer les dépassements? Est-ce que c'est comme ça que vous prévoyez fonctionner?

1165 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1170

Super. Merci beaucoup de cette information.  
— Madame Silva, est-ce que vous avez une précision ou une deuxième question à demander, à poser?

1175

**Mme JULIA SANTOS SILVA**

Je vais y aller avec une deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

1180

Parfait. On vous écoute.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

1185

Sur les effets cumulatifs des activités de dragage, advenant l'utilisation concomitante du site de rejet en eau libre par la Société des traversiers du Québec et la Société portuaire, donc on est ici dans les scénarios des travaux débutant à partir du 15 octobre, en cas de dépassement des critères de concentration des matières en suspension ou des bruits subaquatiques, à qui reviendra la responsabilité d'ajuster ces opérations ou d'ultimement les arrêter au besoin?

1190

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, à qui... Vous voulez savoir si c'est du côté de la STQ ou du côté de l'initiateur que les travaux devront être modulés en fonction de ces dépassements, si je comprends bien?

1195

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Oui, ou des deux. Les deux.

1200

**LE PRÉSIDENT :**

Ou des deux. Oui, effectivement. Merci.

— Donc, je vais aller du côté de monsieur Parent. Vous avez compris la question, c'est clair?

1205

**M. DAVID PARENT :**

Oui. Monsieur le Commissaire, ma collègue Caroline va répondre à la question.

1210

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

Donc, on a des discussions présentement avec la STQ pour faire un... des suivis, en fait, au niveau du site de rejet en eau libre. Il y a un programme de suivi, surtout au niveau de la communauté benthique, qui a été déposé au ministère de l'Environnement, pour voir les impacts réels au site de rejet.

1215

Par contre, pour ce qui est du suivi des matières en suspension et d'un suivi conjoint avec la STQ, c'est une discussion que nous n'avons pas encore eue. Ce que je peux dire, par contre, c'est qu'au niveau, dans le suivi, dans le programme de suivi, au niveau des communautés benthiques, il y a différents types de relargage qui seront testés dans la période de 10 ans. Donc, il y aura un essai, une année, en utilisant la même cellule de rejet. Parce qu'il faut comprendre que le site de rejet est subdivisé en différentes cellules.

1220

Donc, lors d'un dragage, on fera un essai d'un rejet dans la même cellule que la STQ, alors que lors d'un autre dragage, on fera un essai d'un rejet dans une autre cellule que la STQ, ce qui pourrait avoir un effet, justement, sur le fait que si on est dans la même période, ça a un effet cumulatif ou non. Mais pour répondre directement à la question madame Santos Silva, ce n'est pas une discussion qu'on a eue encore avec la STQ, ni avec le ministère.

1225

1230

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je comprends que vous aurez cette discussion-là, c'est dans vos plans?

1235

**Mme CATHERINE RATTÉ :**

On devra avoir cette discussion-là, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

1240

O.K. Du côté du ministère, Monsieur Villeneuve, de votre côté, est-ce que... parce que la STQ ont également un décret pour un programme décennal de dragage au quai de Rivière-du-Loup, comment vous gérez cette situation-là de concomitance puis d'ajustement de travaux, soit via du proactif ou soit via du réactif en suivi post-travaux? De quelle façon vous fonctionnez de votre côté?

1245

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

Je laisserais ma collègue Simone Gariépy répondre à la question.

1250

**Mme SIMONE GARIÉPY :**

Bonjour. Effectivement, Rivière-du-Loup a un décret qui a été adopté l'an dernier, dans lequel il est exigé qu'ils effectuent un suivi au site de dépôt pour faire le suivi notamment de la communauté benthique.

1255

Lors des questionnements qui ont été adressés à l'initiateur, au moment du dépôt de l'étude d'impact pour le port de Gros-Cacouna, il a été demandé à l'initiateur de discuter justement avec le port de Rivière-du-Loup, sachant que le même site allait être utilisé puis qu'il y avait effectivement un potentiel d'effets cumulatifs, à la fois au niveau du rejet des matières en suspension et au niveau des communautés benthiques. Donc, c'est pour ça, comme le disait madame Ratté, qu'effectivement il y a des discussions qui ont été entamées, notamment au niveau du suivi des communautés benthiques.

1260

Dans le cadre du décret de Rivière-du-Loup, il n'y a pas d'exigence au niveau du suivi des matières en suspension qui a été établie dans le décret au site de rejet. Par contre, il pourrait être demandé que, s'il y a des activités concomitantes, que ce soit considéré dans les données qui seront prises par le port de Gros-Cacouna pour ne pas que ça entraîne un biais et pour que ce soit considéré aussi dans les données qui vont être récoltées par l'initiateur. Donc, on a bien pris note de ce commentaire-là et on va le considérer dans nos questionnements ultérieurs pour l'analyse du projet.

1270

**LE PRÉSIDENT :**

1275 Parfait. Merci beaucoup. Justement, en lien avec les travaux qui ont lieu ici à Rivière-du-Loup, au quai de Rivière-du-Loup, vous indiquez, selon le suivi de WSP 2021, que les concentrations au site de rejet, les concentrations de matières en suspension au site de rejet, à 100 mètres du site du rejet, ne dépassent pas les critères, alors que si on regarde votre modélisation hydrodynamique, hydrosédimentaire plutôt, on voit un dépassement. Comment vous expliquez cette situation-là?

**M. DAVID PARENT :**

1280 Ma collègue Caroline va répondre à la question, Monsieur le Commissaire.

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

1285 Donc, écoutez, la modélisation... puis là, on le verra dans la présentation qui sera faite tantôt, la petite capsule par Benoit Ruest de Lasalle. La modélisation hydrosédimentaire qui a été réalisée pour le port de Gros-Cacouna, c'est une première que ça va à ce niveau-là de détails, d'informations. Je ne connais pas l'ensemble des méthodes qui avaient été utilisées dans le cadre de l'étude de WSP pour faire un suivi des matières en suspension.

1290 Évidemment, on a été également étonnés des résultats de l'étude hydrosédimentaire considérant qu'on était quand même relativement loin des données qu'on avait par rapport au dragage qui a été réalisé antérieurement à Rivière-du-Loup, qui est réalisé avec une drague mécanique, mais tout de même avec des sédiments relativement fins aussi, donc, justement qui disait que, bon, entre 100 et 400 mètres environ, là, on ne voyait plus d'impact au niveau des matières en suspension, alors que l'étude de modélisation qu'on a fait faire dit un peu le... dit que ça va beaucoup plus loin que ça.

1295 Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est vraiment, comme je le disais tantôt, c'est vraiment dans le fond de l'eau. Pour respecter les normes, c'est une moyenne géométrique qui est faite sur l'ensemble de la colonne d'eau. Et puis c'est vraiment dans le premier 1 à 2 mètres du fond où

1300

est-ce que les matières en suspension restent quand même concentrées à cause de l'effet de la marée. Donc, possiblement qu'il n'y avait peut-être pas eu de mesure aussi profondément à ce moment-là. Ça, je ne pourrais pas le dire.

1305

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

— Monsieur Villeneuve, est-ce que les effets cumulatifs qu'on évoque ici avec madame Silva sont des effets cumulatifs à la fois sur la... dans le temps et dans l'espace, là, si vous me permettez l'expression? C'est-à-dire qu'il y a un relargage qui se fait, puis évidemment, à l'endroit exact du relargage, il y a un certain temps où est-ce que, bon, éventuellement, il va y avoir dilution, mais il y a aussi de la dispersion. Donc, est-ce que les effets cumulatifs sont considérés dans ces deux dimensions-là, si je peux m'exprimer de cette façon-là, au niveau des effets cumulatifs sur les habitats en général, les habitats aquatiques?

1310

1315

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

Effectivement, la notion d'effets cumulatifs utilisée par le ministère se colle à celle du Conseil canadien des ministres en Environnement, en fait, qui est basée sur une approche qui est fondée sur les connaissances existantes pour évaluer les différents impacts qu'on a sur un milieu, donc le spatial, mais aussi dans le temps. Donc, les impacts cumulatifs pourraient aussi toucher le transport maritime. Le chenal de navigation pourrait prendre plusieurs autres aspects.

1320

Pour le cas du site de rejet précisément, l'approche que le ministère aborde est... se colle sur cette approche-là basée sur des connaissances existantes, ce qui veut dire qu'effectivement, les résultats qu'on avait de WSP, on s'est posé passablement la même question à savoir est-ce qu'il y avait un turbidimètre au fond. Donc, les résultats de la modélisation qui ont été fournis par la SPBSG nous ont également surpris par rapport à ce qui était jugé connu dans les cas passés.

1325

1330

Le cas du site de rejet, un peu comme ma collègue Simone le suggérait, on se colle à l'approche basée sur les connaissances existantes. Pour l'instant, il est démontré que le rejet en eau libre a des effets sur le milieu. Mais la tangente, le niveau d'impact, par exemple, qui est associé

1335 n'est pas tant documenté que ça. Donc, c'est un peu plus un qualitatif, si on peut dire. Donc, il y a effet; comment, combien? La réponse est encore en suspens sur plusieurs paramètres du milieu.

1340 Donc, l'intention du programme décennal de suivi, par exemple, de la reprise des communautés benthiques qui a été exigé à l'initiateur autant pour la STQ pour Rivière-du-Loup que pour la SPBSG dans le cas présent, puis l'idée que ce soit conjoint vise un objectif de documenter l'impact réel associé à ces rejets en eau libre là. Le protocole, je pourrais laisser l'initiateur en parler plus en profondeur, mais vise différents scénarios pour évaluer l'impact associé à un rejet à des cellules différentes, à la même cellule de rejet la même année.

1345 Donc, il y a différents scénarios qui vont permettre de venir documenter l'impact réel de ces rejets-là sur le milieu sur une durée de 10 ans, donc avec un seuil temporel qui sera... bien, qui est *de facto* dans le dispositif expérimental qui est testé. Donc, c'est un peu l'approche qu'on a. Il y a effectivement impacts associés à un rejet en eau libre, mais ensuite, la connaissance sur l'ampleur de l'impact, la durée, est moins établie dans la littérature scientifique.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Villeneuve.

1355 Avant d'aller du côté de Pêches et Océans Canada, Madame Laurian, je vous annonce que je vais me tourner vers vous dans quelques instants. Ça fait deux fois je pense qu'on l'évoque, le suivi des communautés benthiques 2024. Puis il y avait aussi un suivi de la faune, l'ichtyofaune, qui devait être fait de votre côté.

1360 On a cherché de notre côté si ces documents-là étaient disponibles, on ne les a pas trouvés. Est-ce que vous les avez sous la main? Auquel cas, on vous demanderait de les déposer.

**M. DAVID PARENT :**

1365 Ma collègue Caroline va répondre, Monsieur le Commissaire.

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

1370 Oui, on peut vous déposer le protocole de suivi de la faune benthique sans problème. Pour ce qui est de l'inventaire de l'ichtyofaune, c'est un inventaire qui devait être réalisé par la Société québécoise des infrastructures et qui n'a pas été réalisé. Donc, je me suis informée, on me dit possiblement au printemps 2025. Mais celui-là, on ne l'a pas sous la main.

**LE PRÉSIDENT :**

1375 Parfait. Puis juste pour être certain, au niveau des communautés benthiques, vous parlez d'un protocole, mais il y avait un suivi aussi qui devait être fait. Est-ce que c'est deux choses différentes?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

1380 Oui, bien en fait, le suivi, ce qui a été fait comme caractérisation à l'automne 2024, le rapport n'est pas encore disponible, mais ça a été réalisé.

**LE PRÉSIDENT :**

1385 O.K. Parfait. Ça va l'être sous peu?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

1390 Comme on n'est pas le promoteur qui réalisons le suivi, je n'ai pas le délai, mais dès que ce sera disponible, ça pourra être rendu disponible.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça sera déposé à la commission?

1395 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1400 Parfait. On l'acceptera certainement.

— Madame Laurian, comme annoncé, je vais vers vous sur les effets cumulatifs dont on a discuté avec le ministère de l'Environnement. Donc, j'aimerais avoir l'opinion de Pêches et Océans sur ce sujet, s'il vous plaît.

1405 **Mme CATHERINE LAURIAN :**

1410 Du côté de Pêches et Océans, on n'a pas de normes précises comme le ministère de l'Environnement utilise. On se fie souvent à eux parce qu'on se parle quand même régulièrement. Donc, moi, c'est sûr qu'au... ou enfin, nous, au moment de déposer notre avis de recevabilité qui nous a été demandé donc par le ministère de l'Environnement, j'avais soulevé effectivement plusieurs éléments quant aux effets cumulatifs possibles justement s'il y avait concomitance des rejets donc à Rivière-du-Loup et Cacouna.

1415 Notre avis au MPO est que, bien, même si ce sont des cellules différentes qui sont utilisées pour les rejets dans une même période, ça serait probablement au mois d'octobre, bien, c'est sûr que si effectivement, il y a une dissémination du panache de sédiments qui s'en va à environ 10 kilomètres en fonction des courants, ça va forcément se rejoindre en quelque part et là, bien, il va y avoir peut-être des concentrations très importantes. Mais pour l'instant, on n'a aucune donnée. Ce sont des modélisations. Même si... O.K. Je suis sûre que les modélisations sont très bien faites, mais on n'a pas de données de terrain. Donc, notre avis est plutôt à l'effet que, bien, ça va nous prendre  
1420 des informations avant de pouvoir statuer, si on accepte ou pas. Mais c'est sûr qu'il faut un début, puis pour aller prendre des données, il faut que les travaux se fassent.

**LE PRÉSIDENT :**

1425 Merci, Madame Laurian.

— Je retourne vers vous, Madame Silva. Précisions? Vous avez eu les réponses à vos questions.

1430 **Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Ça va.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous avez d'autres questions, je vous invite à vous réinscrire.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

1440 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1445 Merci. Tel qu'annoncé, je vais me tourner vers la téléphonie. Écoutez, c'est une technologie que, je ne suis pas en train de l'expérimenter quand même, mais c'est un peu plus difficile. Donc, je vais demander la patience de tout le monde. On va s'assurer que ce soit bien connecté. Puis on devrait bien entendre.

— Donc, Monsieur Alexandre Richard, êtes-vous au téléphone? Est-ce que vous m'entendez?

1450

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui. Alexandre Richard. Oui. Est-ce que vous m'entendez bien?

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend très bien. Votre question?

1460

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1465 Excellent. Donc, en gros, ma question, c'est par rapport à ce que l'initiateur vient de nous expliquer, qu'il y avait une moyenne de 75 navires qui naviguaient en fait dans le port de Cacouna. Ma question, c'est par rapport au document PR-6, le *Résumé de l'étude d'impact*. Dans ce document-là, c'est inscrit : 2021-2022, année de référence, il y a eu 52 navires, ensuite 2022-2023, 99, et 2023-2024, 109.

1470 Donc, ma question, c'est que : est-ce que... Je crois que le port est présent à Cacouna depuis 1981. Est-ce que ce serait possible de déposer l'historique des activités, en fait, là, du port incluant... Parce qu'il y a comme une ambiguïté par rapport à la fréquentation du port. Ma question, c'est par rapport à l'historique des activités. Est-ce que ce serait possible de déposer, en fait, là, depuis sa construction, le nombre, en fait, de navires selon l'année, la fréquence dans le temps puis la dimension des navires? Est-ce que ce serait possible de déposer ça?

**LE PRÉSIDENT :**

1480 Parfait, Monsieur Richard. J'ai bien entendu votre question. Je sais que c'est un peu plus difficile parce que vous semblez loin, mais j'ai quand même bien noté la question par rapport à la fréquentation, l'historique de fréquentation avec le nombre et la taille des navires qui fréquentent le port par année.

— Donc, je vais me tourner du côté de monsieur Parent. Est-ce que vous avez ces informations de votre côté?

1485

**M. DAVID PARENT :**

1490 Malheureusement, non. Lors du transfert des installations portuaires du gouvernement fédéral vers le gouvernement du Québec, ce n'est pas l'entièreté de l'information qui a été transférée. Les installations l'ont été, mais la totalité des documents et des données ne l'ont pas nécessairement été. On n'a pas l'historique, Monsieur le Commissaire, de l'exploitation du quai sous juridiction fédérale. On peut estimer, ceci étant dit, mais je n'ai pas de chiffres précis, malheureusement, que je peux fournir à ce moment-ci.

1495

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question à savoir les moyennes qui fluctuent d'une année à l'autre, encore une fois, la Société portuaire est une jeune organisation, donc on fait des moyennes sur quatre ans. Oui, il y a de la fluctuation. Pour les besoins de la présentation, on a fait une moyenne. Ça donne des chiffres un petit peu imprécis. Mais malheureusement, on n'a pas l'historique précédent. J'aurais aimé faire une moyenne sur 25, 30, 40 ans, mais je n'ai pas accès à ces données-là, Monsieur le Commissaire.

1500

**LE PRÉSIDENT :**

1505

Est-ce que vous pouvez nous entretenir sur l'augmentation, les derniers chiffres qui ont été évoqués par monsieur Richard, c'est 52, 97, 109? Je comprends que le 75 navires que vous avez mentionné dans votre présentation vient d'une moyenne peut-être sur trois, peut-être quatre ans, peu importe.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1510

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1515

Mais on note quand même une augmentation. Je ne sais pas si on a des chiffres plus récents. Peut-être pas parce que l'année 24-25 n'est pas terminée. Mais qu'en est-il de cette progression-là dans le temps au niveau de la fréquentation du port?

**M. DAVID PARENT :**

1520

Je n'ai pas les chiffres pour l'année en cours parce qu'elle n'est pas terminée, effectivement, c'est peut-être des chiffres qu'on pourrait soumettre au début 2025 lorsqu'ils seront entièrement comptabilisés. Il peut y avoir une tendance qui paraît à la hausse. Ceci étant dit, il y a quand même un historique de trois ans ou de quatre ans seulement. Donc, je serais prudent avec ces tendances-là à ce stade-ci d'un simple point de vue mathématique.

1525

1530 Et ce que je peux également mentionner, c'est que le besoin de dragage, c'est pour le maintien des opérations actuelles, le maintien du niveau de service actuel. On n'anticipe pas de croissance nécessairement, outre les projets éoliens qui ont été annoncés dans la région. Ceci étant dit, pour le reste, on n'entrevoit pas de croissance significative reliée spécifiquement au dragage. On veut maintenir notre niveau de service actuel.

**LE PRÉSIDENT :**

1535 Peut-être juste dans la même direction, monsieur Richard, il y avait la question du nombre. Vous avez bien répondu à la question. Il y avait la question aussi des tailles des navires qui fréquentaient le port. Quand vous avez fait faire l'étude de gabarit de dragage par une firme d'ingénierie maritime qui a réalisé cette étude-là, il y a une question qui était soulevée, je vous réfère à l'annexe de votre étude d'impact, la première annexe, là, dans laquelle on retrouve cette étude-là. Il y a une question, mais j'ai envie de vous la lire textuellement parce qu'on n'a pas trouvé la réponse, 1540 puis c'est une question en fait qui se pose, là.

1545 C'est : « *Peut-être...* » C'est la question qui a été formulée comme ça, là. « *Peut-être faudrait-il se poser la question à savoir si la venue d'un navire d'une longueur de 225 mètres était fortuite ou si elle est le signe d'une nouvelle tendance?* » Dans la mesure où, dans l'étude du gabarit du dragage, il y avait une certaine... des paramètres, en fait, qui ont été fournis par vous, j'imagine, et parmi ces paramètres-là, il y avait un écart, là, à la moyenne de la taille des navires qui était un navire de... je pense que c'est arrivé une fois, là, un navire de 225 mètres. Donc, cette question, formulée de cette façon-là, nous a interpellés, et je vous la transmets.

1550 **M. DAVID PARENT :**

1555 Monsieur le Commissaire, je peux fournir une réponse. Un navire de 225 mètres, c'est un navire qui est arrivé de façon occasionnelle, ça n'arrive pas souvent. Mon maître de port me mentionnait que c'est arrivé à quelques reprises, là, dans les dernières années. Ce n'est pas un trafic qu'on anticipe fréquemment à Cacouna. Un navire de 225 mètres, c'est très long par rapport aux dimensions du bassin qu'on a.

1560 Il y a aussi la question de la profondeur d'eau disponible à quai. Un navire de cette longueur-là va être associé souvent avec un tirant d'eau relativement élevé qu'on ne peut pas avoir au poste à quai à Cacouna. Le poste à quai à Cacouna ne pourrait pas permettre une profondeur supérieure à 12 mètres parce que c'est la profondeur des structures elles-mêmes. Donc, on est à -10.2 qu'on souhaite draguer présentement dans le cadre du projet. On veut se garder de la marge de manœuvre également d'un point de vue structural.

1565 Donc, la notion d'un navire de 225 mètres de longueur, c'est des cas rares, puis on n'anticipe pas d'augmentation de la taille des navires à Cacouna dans les prochaines années.

**LE PRÉSIDENT :**

1570 Je vous écoutais faire la présentation tout à l'heure. Vous avez évoqué, par exemple, pour le bassin de dragage, si j'ai bien suivi votre présentation, vous parliez par exemple... puis c'était un exemple, c'était probablement pour avoir des chiffres ronds faciles à calculer, là, j'en conviens. Vous parliez d'un navire de 200 mètres qui demande un bassin de dragage ou un bassin de tournage de 400 ou de 600 mètres. Là, on parle de deux à trois fois longueur hors tout d'un navire qui fréquente le havre. Dans le contexte de navires qui ne viennent peut-être pas fréquemment, mais ça peut arriver, comment on peut s'assurer de maintenir la sécurité des activités puis d'avoir ce type de navire là, même si ça arrive peu fréquemment? Comment vous gérez ça?

1580 Puis deuxièmement, peut-être pour compléter la réponse, deux à trois fois longueur hors tout, est-ce qu'il y a une norme ou une préférence de votre côté par rapport au bassin de tournage qui va éventuellement se traduire dans le gabarit de dragage?

**M. DAVID PARENT :**

1585 Pour le deuxième élément de réponse, Monsieur...

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que je vais vous demander de vous nommer aussi. Je m'excuse, je suis vraiment désolé de vous interrompre de cette façon-là, mais je pense que... ça vient de m'être rappelé aussi.

1595 **M. DAVID PARENT :**

1600 Oui, David Parent, directeur des infrastructures à la Société portuaire Bas-Saint-Laurent Gaspésie. Donc, le diamètre de manœuvres dans un bassin, il y a des lignes directrices en navigation qui font des recommandations. Ce n'est pas une norme comme, par exemple, là, un guide de conception routière au ministère des Transports, par exemple. Par contre, ce sont des lignes directrices auxquelles, comme designers, comme exploitants, on va se référer.

1605 Il y a également aussi des simulations qui sont faites par la Corporation des pilotes, par exemple. Il y a aussi des pilotes du Bas-Saint-Laurent qui vont être consultés par rapport à ces informations-là. Puis dans plusieurs cas, dans plusieurs installations portuaires, ça peut arriver que les bassins de navigation sont inférieurs aux recommandations. À ce moment-là, le pilote va faire le choix ou de venir ou de ne pas venir dans le port. Il doit être conscient des limitations physiques qu'il va y avoir.

1610 Il peut choisir ses conditions météo. Si, évidemment, une marée favorable, une absence de vents, une absence de vagues, va faciliter les manœuvres. Il y a certains équipements mécaniques à bord aussi qui vont faciliter les manœuvres.

1615 Il y a la présence de *tugs* aussi qui peut être... des bateaux-remorqueurs qui peuvent être utilisés, qui vont encore une fois augmenter le niveau de sécurité, et donc, par conséquent, le niveau... on peut diminuer le rayon de manœuvres avec un *tug*, avec des bateaux comme ça.

1620 Donc, il y a différentes façons de faire pour compenser ça, Monsieur le Commissaire. Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question par rapport à ces éléments-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1625 Oui. Oui, vous avez bien répondu. Peut-être juste pour compléter, dans un cas fictif où un navire de 200 mètres, 225 mètres vous demanderait l'autorisation d'accoster ou d'entrer dans le havre, si vous n'avez pas l'espace nécessaire, ou l'espace sécuritaire, je devrais dire, ça peut être du côté du choix du capitaine du navire, mais est-ce que ça peut être de votre côté aussi que vous refusez d'accueillir un navire?

1630 **M. DAVID PARENT :**

Monsieur le Commissaire, je transférerais peut-être la question à mon maître de port, monsieur Louis D'Amours, à savoir si la situation lui est déjà arrivée et qu'est-ce qu'il a fait comme action.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais écouter monsieur D'Amours. Vous nommer avant d'intervenir.

**M. LOUIS D'AMOURS :**

1640 Monsieur le Commissaire, Louis D'Amours, maître de port à Gros-Cacouna. Oui, lorsqu'on a une question de cette nature-là, bien entendu, on se réfère à l'expertise de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent. Donc, c'est eux, avec leur simulateur et leur expertise, qui vont statuer si un navire peut rentrer ou pas, avec assistance ou pas, dans le port de Gros-Cacouna.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur D'Amours.

1650 — Je vais retourner à vous, Monsieur Richard, toujours au téléphone, pour votre deuxième question, s'il vous plaît.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1655

Oui. Si vous me permettez, juste, je ne veux pas brûler ma deuxième question, ce n'est pas une question, mais est-ce que vous pouvez demander, en lien avec ma première question, si les instances fédérales qui étaient propriétaires du port pourraient déposer les documents historiques depuis 81 pour le nombre d'amarrages, la dimension des navires, le tonnage transité? L'idée, c'est pour avoir un portrait, là, qui pourrait nous guider pour aussi pour les sédiments, là, qui sont présents sur place. Est-ce que ce serait possible de demander au fédéral? Ils doivent avoir des... vu qu'ils ont légué le port au Québec, ils doivent avoir peut-être la réponse à ma première question.

1660

**LE PRÉSIDENT :**

1665

Monsieur Richard, la commission va réfléchir à cette demande-là. Auquel cas si on juge que cette information est pertinente et essentielle aux travaux de la commission, on en fera la demande certainement. Mais je vais...

1670

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1675

On va consulter... la commission va se consulter, bref. Mais je vous invite à poser votre deuxième question.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1680

Parfait. Donc, pour ma deuxième question, encore une fois, on parle d'un port qui est là depuis le 7 juin 1981 environ. Tantôt, l'initiateur a parlé qu'il y avait eu un surdragage, là, c'est ça qui a permis en fait que le port fonctionne, si je comprends bien, sans qu'il y ait de dragage récent ou autre, si j'ai bien compris. Donc, en gros, avant d'aller vers le plan de dragage en question aujourd'hui, ma question c'est : est-ce qu'il y a eu une caractérisation de l'ensemble des contaminants qui sont

1685

1690 susceptibles de se retrouver à cet endroit-là? Comme par exemple, s'il y a eu un incendie dans le passé ou s'il y a eu des microplastiques peut-être qui ont migré du fleuve vers Cacouna, est-ce qu'on a vraiment un portrait, là... est-ce qu'il y a eu vraiment une campagne d'échantillonnage qui a été fait comme il faut, de la bonne profondeur, pour avoir un état des lieux, là, avant de débiter les audiences? C'est ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

1695 Merci, Monsieur Richard, pour votre deuxième question.

Je vais aller du côté de monsieur Parent, sur la caractérisation complète des contaminants contenus dans les sédiments autant au niveau du havre que du quai. Puis je vous interpellerais par la suite monsieur Villeneuve.

1700 **M. DAVID PARENT :**

Oui. Monsieur le Commissaire, on aurait peut-être une capsule d'informations à présenter, spécifique aux sédiments. Marina, je ne sais pas si on peut...

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Sur la contamination des sédiments?

1710 **M. DAVID PARENT :**

Bien, ou avant de présenter la présentation, peut-être que je transférerais la parole à mon consultant, Carl.

1715

**LE PRÉSIDENT :**

1720 Parfait. Donc, oubliez pas de vous nommer. Puis si on parle d'une capsule, c'est 1 ou 2 minutes, là, c'est très court.

**M. CARL RUEST :**

1725 Donc, Carl Ruest, Tetra Tech. Merci pour la question. Les balises pour la gestion des sédiments, en fait... je vais commencer large puis... Dans le fond, la caractérisation des sédiments, c'est encadré par des guides, par des normes de bonnes pratiques. Les paramètres sont déjà, pour la plupart, basés sur l'historique, mais aussi encadrés dans les guides techniques de caractérisation.

1730 Donc, on part déjà avec une certaine recette, on part déjà avec l'ensemble des paramètres qu'il faut vérifier dans les sédiments pour être en mesure d'évaluer comme il faut les méthodes de gestion ultérieures. Ceci étant dit, on parle donc de critères qui sont reconnus. Puis c'est un peu comme une... c'est vraiment une liste qui est prédéfinie.

1735 Si on parle de contaminants un petit peu plus... les contaminants émergents, ce n'est pas exigé au moment de l'étude d'impact de les caractériser. Ceci étant dit, le cadre actuel de gestion, il est rigoureux. On sait exactement qu'est-ce qu'on peut faire. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au-delà disons des critères, c'est qu'est-ce qu'on va faire avec aussi, bien, l'industrie au complet, dans le fond, doit, devra au moment opportun prendre en considération ces nouveaux critères-là une fois qu'ils auront été acceptés d'un point de vue, je ne dirais pas nécessairement scientifique, mais d'un point de vue des autorités pertinentes.

1740

**LE PRÉSIDENT :**

1745 Merci, Monsieur Ruest.

— De votre côté, Monsieur Villeneuve, votre appréciation de la caractérisation des contaminants, peut-être avec une partie sur les contaminants émergents, parce qu'on parlait de microplastiques avec la question de monsieur Richard, entre autres.

1750

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

Oui. Je passerais la parole à Simone Gariépy.

**LE PRÉSIDENT :**

1755

Parfait. Merci.

**Mme SIMONE GARIÉPY :**

1760

Je vais répondre à la première partie de la question et pour les contaminants émergents, je vais passer la parole à ma collègue Mélanie Desrosiers, qui est écotoxicologue, qui pourra donner une réponse plus complète.

1765

Donc, pour la première partie de la question sur la caractérisation des sédiments, le ministère exige une caractérisation des sédiments qui doit être représentative dans un premier temps du gabarit de dragage qui est proposé par l'initiateur pour évaluer les potentiels de contamination dans l'aire qui est envisagée par les travaux. Habituellement, dans les programmes de dragage, le plan d'échantillonnage est au préalable validé par le ministère de l'Environnement avant la réalisation, puis ensuite déposé dans l'étude d'impact.

1770

Ensuite, si le programme est accepté par décret gouvernemental, avant chacune des activités de dragage, il y a une caractérisation qui est réalisée, qui est plus précise, pour les activités de dragage spécifiques. Parce qu'il faut comprendre que les activités de dragage qui sont réalisées ne couvrent pas nécessairement l'ensemble du gabarit qui est autorisé dans le programme de dragage. Il peut y avoir des activités de dragage qui sont de moins grande ampleur. Donc, avant chacune des activités de dragage, il y a une caractérisation qui doit être réalisée spécifiquement pour les activités qui sont planifiées aux autorisations ministérielles subséquentes à l'autorisation gouvernementale.

1775

1780

Pour ce qui est de la contamination des sédiments, l'analyse du ministère se base sur un guide qui s'appelle le *Critère pour l'évaluation de la qualité des sédiments*, dans lequel il y a une trentaine

de contaminants chimiques pour lesquels il y a des seuils qui ont été établis, à la fois en eau douce et en eau salée. Pour le cas de Gros-Cacouna, évidemment, on utilise les seuils pour l'eau salée.

1785 Pour ce qui est des critères qui sont utilisés pour permettre le rejet en eau libre à Gros-Cacouna, on utilise un seuil qu'on appelle le « critère des effets occasionnels », qui est le seuil le plus strict qui est permis. C'est-à-dire qu'on considère que les sédiments ne doivent pas dépasser ce seuil-là pour être considérés non contaminés. Et il n'est pas permis non plus d'assouplir ce seuil-là pour le site de Gros-Cacouna. Il y a des possibilités d'assouplir un petit peu ce critère-là avec des bio-essais, mais pour le site de... c'est un peu technique, là, mais c'est pour illustrer que pour le 1790 site de Gros-Cacouna, le ministère a exigé le critère le plus strict, là, pour permettre la gestion en eau libre.

1795 Pour ce qui est des contaminants émergents, je vais passer la parole à ma collègue Mélanie Desrosiers.

**LE PRÉSIDENT :**

Qui est en ligne, j'imagine?

1800 **Mme SIMONE GARIÉPY :**

Qui est en ligne, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1805 Parfait. On va attendre qu'elle se connecte, puis elle complétera la réponse sur les contaminants émergents.

**Mme MÉLANIE DESROSIERS :**

1810 Tout d'abord, je vais quand même dire que quand on parle d'un contaminant émergent ou d'intérêt émergent, généralement, on parle d'un contaminant qu'on commence à mieux connaître,

1815 qu'on commence à apprécier généralement, il n'y a aucun critère de qualité pour juger si sa concentration est problématique ou pas. Et souvent, il n'y a pas forcément d'analyses non plus standardisées, ce qui rend leur inclusion dans ce type de projet là un petit peu plus complexe, parce qu'on n'a pas forcément confiance à toutes les analyses disponibles. Donc, je mets ça de façon générale. Et surtout, on n'a pas forcément de critères de qualité pour être en mesure d'apprécier leur risque ou pas pour l'environnement.

1820 Si on prend particulièrement l'exemple de microplastiques, parce que c'est ce qui a été soulevé dans la question, bien, les microplastiques, c'est quand même relativement récent qu'on s'y intéresse. Il y a encore beaucoup de défis analytiques à les analyser. Nous, on travaille dessus dans plusieurs matrices environnementales. Ils représentent quand même un défi au niveau analytique. Donc, c'est une raison pour laquelle on ne les a pas encore explorés dans des contextes d'évaluation  
1825 environnementale de ce type-là, mais plus dans des projets d'acquisition de connaissances et de recherche en partenariat avec les universitaires. Donc ça, c'est pour les émergents.

1830 On avait déjà évoqué, dans ce projet-là, et ça devra être rediscuté peut-être, la possibilité de faire certaines analyses de contaminants qui peuvent potentiellement influencer le béluga, comme des retardateurs de flammes ou d'autres contaminants de ce genre-là, qu'on sait par contre très peu présents dans les sédiments de cette région-là. À Gros-Cacouna, il ne semble pas y avoir de source évidente de ce genre de contaminant là pour l'environnement, il y avait encore un peu de réflexion à y avoir à ce niveau-là. Donc, je ne sais pas si je réponds entièrement à la question.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait. Merci, Madame Desrosiers. Merci beaucoup, Monsieur Richard, pour vos questions. On va revenir ici en salle avec une prochaine question de monsieur Nicolas Bannester-Marchand. Et ensuite, on pivotera encore au téléphone pour une intervention à distance.

1840 — Donc, Monsieur Bannester-Marchand, prenez place. On vous écoute.

1845 **M. NICOLAS BANNESTER-MARCHAND :**

Oui, bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1850

Bonsoir.

**M. NICOLAS BANNESTER-MARCHAND :**

1855

Donc, ma question est large, mais assez simple essentiellement. Est-ce qu'il y a un délai prévu dans le cas où les travaux devaient s'arrêter? On sait que les travaux commencent assez tard dans le but de limiter au maximum l'effet que pourraient avoir les travaux sur les populations de bélugas.

1860

Donc, la question, c'est : est-ce qu'il y a un délai, un sursis qui existe dans la planification, pour être capable de quand même terminer les travaux à temps en une année, ou est-ce qu'on imagine qu'il n'y aura pas d'effets sur la population de bélugas, ou est-ce qu'on se dit qu'on va continuer pendant l'hiver?

**LE PRÉSIDENT :**

1865

Parfait, merci. Effectivement, très clair.

— Monsieur Parent?

**M. DAVID PARENT :**

1870

Oui. Je cède la parole à ma collègue Caroline pour la réponse.

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

1875

Donc, si je comprends bien la question, ce serait vraiment de savoir s'il y a un moment maximum dans l'année où on peut...

**LE PRÉSIDENT :**

1880 C'est comme ça que j'ai compris la question. Je vais vérifier avec monsieur  
Bannester-Marchand.

— Donc, est-ce que votre question est : on vise novembre, décembre, par exemple, pour les travaux, est-ce que ça peut s'étirer plus loin ou est-ce que ça devra éventuellement commencer plus tôt obligatoirement ou...? Bref, la marge de manœuvre dont vous disposez autour de novembre, décembre. C'est bien comme ça que...?

1885

**M. NICOLAS BANNESTER-MARCHAND :**

1890 La marge de manœuvre et, dans le cas où il n'y en aurait pas assez, c'est quoi... est-ce qu'il y a une solution autre?

1890

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, c'est très clair.

— Est-ce que c'est plus clair pour vous, Madame Ratté?

1895

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

C'est très clair. C'est très clair, merci.

1900

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

1905

Donc, on vise vraiment novembre, décembre. Comme, bon, on est au Québec, en hiver, d'aller faire des travaux de dragage en hiver avec un couvert de glace, là, ce n'est pas vraiment pensable.

De toute façon, la drague hydraulique est en général non disponible en hiver. Donc, c'est vraiment la période novembre et décembre qu'on vise.

1910

Si jamais on n'était pas capable de réaliser l'ensemble du 60 000 mètres cubes lors d'un dragage, à ce moment-là, ce serait vraiment de réaliser ce qu'on peut réaliser, et le volume manquant, finalement, serait possiblement ajouté au dragage subséquent, comme trois ans plus tard ou environ.

1915

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Villeneuve, est-ce que c'est restrictif, octobre, novembre, décembre? Mi-octobre, novembre, décembre?

1920

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

Bien, c'est sûr que dans le secteur, pour les mêmes considérations que madame Ratté mentionnait, là, il y a un maximum. L'arrivée des glaces devient problématique pour les activités de transport jusqu'au site de rejet notamment. Il ne faut pas oublier aussi que dans le contexte automnal, les conditions en mer s'enveniment plus l'année avance. Donc, il y a ce facteur-là aussi qui entre en jeu.

1925

Nous, bien évidemment, le ministère de l'Environnement, lorsqu'on analyse l'acceptabilité d'un projet, on prend ce que l'initiateur nous mentionne comme étant réalisable, comme une variante d'intervention. La période qui a été visée par l'initiateur ici était justement novembre et décembre, avec une possibilité de devancer à la mi-octobre. Donc, nous, c'est dans cette optique-là que l'analyse s'effectue à savoir : est-ce que cette période-là est réalisable dans... en termes d'impacts sur l'environnement, est-ce que c'est réaliste d'effectuer des travaux dans ces périodes-là?

1930

Ensuite, pour tout ce qui est notions de conditions de terrain et réalisation des travaux sur le plan technique, bien, évidemment, on se base sur l'idée que l'initiateur est en mesure de faire ses travaux s'il présente cette proposition-là.

1935

1940

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Parent, janvier sans glace, on peut draguer?

1945

**M. DAVID PARENT :**

Ça pourrait être difficile compte tenu de la disponibilité des équipements, premièrement. Je vais laisser Caroline compléter la réponse.

1950

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

Merci, Monsieur Parent. Juste un complément d'informations pour dire qu'on anticipe la durée des travaux entre 25 et 30 jours sur une période de deux mois, donc 60 jours. Donc, on considère que normalement, on devrait quand même avoir la latitude, même avec les arrêts météo, certains arrêts bélugas, on considère qu'on devrait avoir la latitude pour réaliser l'ensemble des travaux pendant cette période-là.

1955

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

1960

— Monsieur Bannester, deuxième question de votre côté?

**M. NICOLAS BANNESTER-MARCHAND :**

1965

Oui. Ça va être une question beaucoup plus technique. J'ai remarqué qu'effectivement, la perturbation au niveau du bruit avait été abordée. Cela étant dit, on parlait beaucoup de décibels. Je n'ai pas remarqué qu'on parlait de fréquences qui peuvent aussi avoir un effet sur la communication, par exemple, des bélugas. Donc, je me demandais si ça avait été quelque chose qui avait été étudié au niveau de la drague hydraulique.

1970

**LE PRÉSIDENT :**

Drague hydraulique?

1975

**M. NICOLAS BANNERSTER-MARCHAND :**

Oui, la...

1980

**LE PRÉSIDENT :**

La perturbation? Ça, j'ai...

**M. NICOLAS BANNERSTER-MARCHAND :**

1985

Pardon.

**LE PRÉSIDENT :**

1990

On dirait que j'ai comme manqué une fraction de seconde. Perturbation sur le béluga?

**M. NICOLAS BANNERSTER-MARCHAND :**

1995

Oui, les perturbations sur le béluga qui sont causées par exemple par le bruit de la drague hydraulique, en termes de fréquences en hertz et non en termes de décibels.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. C'est très clair.

— Monsieur Parent?

2000

**M. DAVID PARENT :**

Monsieur le Commissaire, je vais céder la parole à Martin Dorais, de Tetra Tech.

**M. MARTIN DORAIS :**

2005

Oui, bonjour. Merci pour la question. Oui, effectivement, les fréquences des bruits subaquatiques ont été analysées. Ils se trouvent dans l'étude d'impact. Par contre, il me faudra un certain temps pour aller chercher en détail, parce que c'est souvent dans l'annexe d'une annexe. Donc, mais c'est fait. Je me rappelle d'avoir lu les passages à cet égard-là et on pourra vous fournir l'information dans les 48 heures. C'est le délai qu'on nous demande habituel.

2010

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2015

**M. MARTIN DORAIS :**

Donc, très fort probablement, on vous donnera les réponses avec plaisir.

2020

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais quand même poursuivre du côté de Pêches et Océans Canada par rapport à l'effet du bruit subaquatique, puis peut-être plus spécialement sur les fréquences.

2025

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

Moi, je ne me rappelle pas d'avoir vu ces chiffres-là de fréquences d'émission des... donc par la drague hydraulique. Mais je ne dis pas que ce n'est pas dans une des annexes d'annexe, tout ça, de l'étude d'impact. C'est bien possible.

2030

Donc, bien, nous, c'est sûr que ça va nous intéresser parce que nous, on vient juste de recevoir le projet du côté de Pêches et Océans, donc il est, comme qui dirait, pas analysé. On a fait une réponse au ministère de l'Environnement, mais de notre côté, il n'est pas analysé de fond en comble. Donc, effectivement, c'est une question importante, à savoir si la drague hydraulique émet dans des

2035 fréquences qui vont être audibles par le béluga, notamment. Pour l'instant, moi, je n'ai pas vu cette  
information, mais ça en aurait été une certainement qu'en tant qu'analyste, j'aurais posée.

2040 Donc, c'est ça, je ne peux pas aller guère plus loin, sauf pour dire que bien, si effectivement,  
c'est dans la gamme d'audition du béluga, eh bien, on va en tenir compte, et probablement que  
peut-être des mesures... bien, de toute façon, a priori, on va mettre en place des mesures  
d'atténuation pour essayer de pallier aux effets néfastes sur le béluga.

**LE PRÉSIDENT :**

2045 Mais si j'ai bien saisi la question, il y avait un aspect qui touchait à l'acquisition de nouvelles  
connaissances sur la perturbation du béluga en termes de fréquences et non simplement de  
variations de pression du bruit subaquatiques.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2050 Et en fait, tout est lié. Donc, en termes de fréquences, si les sons émis ne sont pas dans les  
fréquences qui sont audibles par le béluga, en l'occurrence, bien, au fond, il n'y en a pas de problème.  
Ce dont je douterais un petit peu, mais je ne sais pas, je n'ai pas l'info... on n'a pas l'information à  
l'heure actuelle. Ou alors, si elle y est, c'est ça, c'est quelque part dilué, puis je ne l'ai pas... je ne l'ai  
pas vue encore.

2055

**LE PRÉSIDENT :**

2060 Si vous me permettez, Monsieur Bannester-Marchand, je voudrais juste peut-être vous poser  
une question, parce que dans l'étude d'impact, ce qu'on lit sur les seuils qui ont été utilisés pour...  
les seuils, là, de dépassement de bruits viennent des études du MPO 2014 qui sont elles-mêmes  
appuyées sur des seuils qui viennent du gouvernement américain. Dans le fond, les deux seuils qui  
ont été évoqués, c'est le seuil pour les bruits non pulsés en continu de 120 décibels, puis le seuil  
pour les bruits pulsés non continus de 160 décibels. Est-ce que ce sont encore des seuils qui sont  
d'actualité?

2065

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2070 Ce sont les seuils qu'on utilise encore à l'heure actuelle. Mais les décibels, ce n'est pas des fréquences, c'est de l'intensité sonore. Donc, ce n'est pas la même chose.

**LE PRÉSIDENT :**

2075 Oui, oui, tout à fait. J'allais pivoter vers...

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

O.K.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

L'intensité, effectivement.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2085 Je vais laisser la parole à madame Lesage pour compléter la parole.

**LE PRÉSIDENT :**

2090 Madame Lesage?

**Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

2095 Oui. Véronique Lesage, Pêches et Océans Canada, chercheur sur les mammifères marins, dont les bélugas. Je ne suis pas une spécialiste de l'acoustique, mais je... on s'enfarge un petit peu dans ça souvent.

2100

Les seuils dont vous parlez, qui ont été établis par le gouvernement américain, en fait, ont été... en fait, il y a un grand consensus pour dire que le contexte d'exposition, c'est-à-dire, on parle disons du type de bruit justement, est-ce que c'est continu? Est-ce que c'est pulsé? Est-ce que les animaux ont déjà entendu ça? Est-ce que les fréquences qu'ils peuvent entendre est un facteur? Est-ce que le comportement qu'ils sont en train... dans lequel sont impliqués peut influencer tout ça? Ça, on appelle ça le « contexte ». Puis le contexte est très important pour établir un seuil au-delà duquel on va avoir un effet sur le comportement des animaux.

2105

Fait que le 120 dB, décibels, il a été établi, mais depuis ce temps-là, assez contesté pour dire que ce n'est pas un *one... one size fits all*, qu'ils disent, une mesure qui fait à... elle fait à toutes les espèces puis à tous les contextes. Fait que ça a été établi. Depuis ce temps-là, nous, on l'utilise moins. C'est un indicateur comme quoi il pourrait y avoir des effets plus sévères, mais ce n'est pas... ce n'est pas : en bas de ça, on est correct; en haut de ça, on ne l'est plus.

2110

**LE PRÉSIDENT :**

2115

Justement, quand on regarde l'étude d'impact, il me semble avoir, au niveau de l'intensité sonore, on est toujours dans l'intensité sonore, avoir lu du 153,1 dB au niveau du bruit d'une drague mécanique, si ma mémoire est bonne, puis on est peut-être plus autour du 126, 127 au niveau de la drague hydraulique. Vous me corrigerez si je me trompe. J'ai ça en tête, mais peut-être que je suis... Donc, on est très près du seuil qu'on a évoqué qui est, je comprends, selon l'intervention de Pêches et Océans, qui est un seuil contesté.

2120

Est-ce que vous avez évalué cette situation? Puis auquel cas, est-ce que vous avez des mesures d'atténuation supplémentaires à proposer?

2125

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez, Monsieur Parent, c'est à vous que je m'adressais. Ce n'était peut-être pas clair, là.

2130

**M. DAVID PARENT :**

Oui. Je vais recéder la parole à Martin Dorais pour la réponse.

2135

**M. MARTIN DORAIS :**

Rebonsoir. Oui, effectivement, dans l'étude d'impact, ces chiffres-là s'y trouvent. Il a été établi que la drague mécanique émettrait un niveau de 140 décibels, alors que le... Et ça, c'est un bruit... pas discontinu, mais pulsé, alors que les seuils sont à 160. Donc, déjà, on est en deçà du seuil de dérangement.

2140

Pour ce qui est de la drague hydraulique, on s'attend à un niveau de décibels de 120, alors que pour... et ça, c'est un bruit continu, alors que le seuil est à 160. Par contre, lorsque les calculs ont été faits sur l'atténuation du bruit avec la... on atteint le seuil de 120 à 311 mètres. Donc, à 311 mètres des travaux de la drague hydraulique, on descend en bas du seuil.

2145

Ce qui amène justement le rayon de protection de 400 mètres que l'on veut mettre en place avec notre surveillance par hydrophone pour que, si jamais on détecte une présence d'un béluga à cette distance, donc bien avant qu'il atteigne le seuil à 311 mètres, qu'on puisse arrêter les travaux pour protéger cette exposition-là.

2150

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup.

— Précisions, ou ça répondait à votre question?

2155

**M. NICOLAS BANNESTER-MARCHAND :**

C'est bon, merci.

2160

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous invite à vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

2165 — Eh bien, oui, on est prêt à aller au téléphone, avec madame Audrey Morin.

**Mme AUDREY MORIN :**

Bonsoir. Ici Audrey Morin. Est-ce que vous m'entendez bien?

2170

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend bien. On est prêt à recevoir votre question. On vous écoute.

2175

**Mme AUDREY MORIN :**

Parfait. Je vous remercie. Donc, ma question est quand même assez liée à celle qui a été posée par monsieur Richard tout à l'heure. Donc, en fait, sur la moyenne de 75 navires qui fréquentent le port, j'aimerais ça savoir si c'est possible d'avoir une moyenne du nombre de navires, sur la totalité qui fréquentent, qui ne pourraient plus venir dans les prochaines années s'il n'y avait pas les opérations de dragage par rapport à leur tirant d'eau puis leur manœuvrabilité.

2180

Donc, pour combien, c'est quoi le pourcentage de ces navires-là pour lesquels c'est absolument nécessaire de draguer sur du court, moyen terme?

2185

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais être obligé de vous demander de répéter la dernière partie de votre question parce que, bien, je n'ai pas compris. À moins que quelqu'un puisse m'aider, moi, j'ai eu de la difficulté à comprendre la fin de la question. Bon. Peut-être la répéter, s'il vous plaît?

2190

**Mme AUDREY MORIN :**

2195

Oui. Donc, en fait, c'est sur les 75 navires, de la moyenne de 75 navires, ce serait quoi le pourcentage qui ont absolument besoin des opérations de dragage pour être capable de continuer à fréquenter le port dans les trois à cinq prochaines années, par exemple?

2200

**LE PRÉSIDENT :**

Là, j'ai très bien compris. Merci pour votre question. Monsieur Parent, est-ce que vous avez aussi bien compris que moi?

2205

**M. DAVID PARENT :**

Oui, Monsieur le Commissaire, j'ai bien compris. Pour répondre à la question de façon précise, on va devoir faire certains calculs. Je ne serai pas en mesure de répondre immédiatement. Ce que je peux dire de façon générale, c'est qu'il va y avoir des pertes au niveau de la capacité d'accueil de Cacouna. Ceci étant dit, avoir un pourcentage sur trois à cinq ans, on va devoir aller sur Excel, faire des petits tabliers un petit peu puis revenir avec la réponse, si vous permettez.

2210

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, tout à fait. Là, j'avoue que ça vous demande un certain calcul. Je n'ai aucun problème avec ça. Donc, le pourcentage de navires qui pourraient potentiellement être refusés finalement considérant la situation de profondeur dans le havre.

2215

— Madame Morin, je ne sais pas si de votre côté, vous avez bien compris. C'est une question qui a été prise en délibéré du côté de l'initiateur pour des besoins de calculs, mais ils vont revenir avec la question soit en séance...

2220

**Mme AUDREY MORIN :**

Oui.

2225

**LE PRÉSIDENT :**

... soit qu'ils reviendront demain. Mais vous avez droit à votre deuxième question.

2230 **Mme AUDREY MORIN :**

Oui. Ma deuxième question, donc, tout à l'heure, il a été mentionné par monsieur Parent, en fait, que les objectifs étaient vraiment le maintien, et non la croissance. Donc, conséquemment, je me demandais s'il y avait une limite que le port souhaite imposer, comme un quota de fréquentation. Hypothétiquement, si les travaux de dragage sont faits puis ça permet d'accueillir plus de navires, est-ce qu'il y aura une limitation qui va être faite pour justement peut-être éviter le dérangement par la perturbation des bruits subaquatiques puis aussi des risques de collision, par exemple?

2235

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Madame Morin. Je vais me tourner du côté de monsieur Parent pour la limite, quotas, prévisions même je dirais peut-être.

2240

**M. DAVID PARENT :**

Oui. Pour répondre à la question, Monsieur le Commissaire, non, il n'y a pas de quota qui a été identifié à Cacouna ni dans aucun des autres ports de la SPBSG, par ailleurs.

2245

Ceci étant dit, il y a des limitations quand même mathématiques et géographiques à chacune des installations, qui dépendent de la longueur des quais, de la longueur des bateaux qui viennent à quai, de leur durée de fréquentation, du type de chargement qu'ils viennent charger et décharger.

2250

Donc, non, il n'y a pas de quota en tant que tel. Ceci étant dit, on ne peut pas doubler, tripler, quadrupler le trafic non plus, là. Il y a quand même des limitations mathématiques qu'on devra respecter, de par le simple fait qu'il n'y a pas d'espace à accueillir un nombre illimité de navires, là.

2255

**LE PRÉSIDENT :**

2260           Très bien. C'est très clair. Je vais peut-être essayer de faire un pas de plus avec cette question-là. Je ne sais pas si c'est ce que madame Morin avait en tête, mais du moins, c'est des éléments qu'on voit d'une part dans votre planification stratégique, développer le port à son plein potentiel.

2265           Puis tout à l'heure, dans votre présentation, je voyais « optimiser le trafic maritime ». Peut-être que vous pourriez expliciter qu'est-ce que vous entendez par ces phrases-là, qui sont, bon, on comprend que c'est des phrases générales, ce n'est pas associé nécessairement à un chiffre, mais vous avez quand même une certaine planification sur probablement les 10 prochaines années parce que vous demandez un programme décennal, mais est-ce que ces deux phrases-là, vous savez d'où elles sont tirées? Est-ce que vous pouvez nous entretenir sur ces phrases-là?

2270

**M. DAVID PARENT :**

2275           Oui. En fait, de façon générale, ce qu'on souhaite obtenir avec un dragage plus profond et un bassin de navigation élargi, ce n'est pas nécessairement d'augmenter la quantité de bateaux qui viennent à quai. Ça peut être d'augmenter leur tonnage déchargé à chaque voyage, par exemple. C'est ça l'optimisation des installations portuaires.

2280           À Cacouna, il y a de la place à décharger du matériel, il y a de la place à faire transiter de la marchandise. Donc, c'est cet espace-là qu'on doit capitaliser. Puis pour ça, ce n'est pas nécessairement de doubler la quantité de navires. C'est d'augmenter le tonnage. Puis ça, la façon la plus économique de le faire, c'est d'avoir des navires qui ont un tonnage, et donc, par extension, un tirant d'eau plus élevé, qui viennent à quai.

2285           Fait qu'on pourrait avoir la même quantité de navires, un navire un peu plus chargé qui va amener plus de tonnage, plus de revenus au port, pour le même impact possiblement environnemental.

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Parent.

— Je vais me tourner du côté de messieurs Bérubé et Bélanger. De quelle façon ces phrases-là résonnent soit dans vos planifications respectives dans vos municipalités, soit dans le schéma d'aménagement au niveau de la MRC, bref, dans la documentation qui, assurément, considère le port de Gros-Cacouna comme un élément économique de vos régions respectives? Je vais commencer avec monsieur Bélanger, puis ensuite, j'irai vers vous, Monsieur Bérubé.

2295

**M. VINCENT BÉLANGER :**

2300

Évidemment, le schéma d'aménagement de Rivière-du-Loup et nos autres éléments de planification et de réglementation ne traitent pas du dragage en tant que tel. Par contre, on a des objectifs plus généraux dans la planification du territoire qui ne visent pas spécifiquement le port non plus. Mais la vitalité du port, on peut certainement faire un lien avec ça.

2305

Donc, on a, dans le chapitre 12, sur les réseaux de transport et de télécommunications et d'énergie, des orientations qui visent à favoriser l'intermodalité des transports de marchandises. On ne va pas plus loin que ça. Mais bien sûr, la présence du port ou la perte du port viendrait influencer cette orientation-là.

2310

On a aussi, dans le chapitre 13 sur les équipements et les services publics, des axes d'intervention qui visent à préconiser des équipements et des services publics de l'affectation publique au schéma. Donc, le port est considéré dans l'affectation publique. Donc, le maintien des activités du port va dans ce sens-là également.

2315

Et au niveau des axes, on vise aussi à augmenter la performance des équipements publics au sens large, là, le port y compris.

**LE PRÉSIDENT :**

2320

Merci, Monsieur Bélanger. Monsieur Bérubé, de votre côté?

**M. FÉLIX BÉRUBÉ :**

2325 Bien, c'est sûr qu'on voit l'achalandage du port comme étant positif pour la municipalité de  
notre côté. On a un immense parc industriel qui est adjacent au port. Donc, s'il peut y avoir un nombre  
de navires intéressant pour venir occuper ces espaces-là puis dynamiser notre parc industriel, c'est  
sûr qu'on voit ça d'un très bon œil. Mais on n'a pas de disposition particulière au règlement de zonage  
qui pourrait empêcher le dragage ou quoi que ce soit, là.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Non, effectivement, au niveau du dragage, j'en conviens. Mais au niveau peut-être des  
incitatifs par rapport au parc industriel dans le contexte de ce que monsieur Parent nous expliquait,  
au niveau de l'optimisation, par exemple en variation de tonnage, en ayant des tonnages plus élevés,  
2335 est-ce que vous avez des incitatifs qui vont dans ce sens-là? Là, je comprends que vous n'avez pas  
nécessairement réfléchi au dragage spécifiquement, mais vous devez avoir un certain maillage par  
rapport aux activités portuaires versus les activités de votre parc industriel?

**M. FÉLIX BÉRUBÉ :**

2340 Non, je n'ai pas de... je ne suis pas capable de répondre à votre question à ce niveau-là. On  
n'a pas de... rien de particulier...

**LE PRÉSIDENT :**

2345 Donc, il n'y a pas de lien entre la zone industrielle et la zone portuaire?

**M. FÉLIX BÉRUBÉ :**

2350 Bien, c'est que les deux sont proches, puis on s'entend que les activités sont généralement  
commerciales et industrielles qui sortent du port de mer. Donc, c'est sûr qu'il y a des entreprises qui  
sont déjà installées dans le parc industriel qui bénéficient de... mais qu'il y ait plus ou moins de

bateaux qui viennent avec un tonnage plus important ou moins important, je ne connais pas la réponse, je ne connais pas les besoins de ces entreprises-là spécifiquement, là.

2355

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais ça répond à la question. Donc, au niveau municipal, je voulais explorer cette avenue-là. Mais merci beaucoup de votre intervention.

2360

— Merci beaucoup, Madame Morin, pour vos deux questions.

On va revenir en salle avec les deux prochains intervenants. Je pense que c'est un duo : madame Santos Silva et monsieur Morin. Écoutez, j'ai une proposition à vous faire. Vous me dites si vous l'acceptez. Madame Silva... Vous pouvez venir à l'avant. Vous avez posé des questions sur la dispersion de matières en suspension, puis monsieur Coderre est arrivé. Donc là, vous vous sentez confortable, comme vous voulez, soit que vous ne restez pas loin puis vous écoutez la réponse à vos questions, soit que vous venez à la table à l'avant. Je veux que vous soyez le plus confortable. Mais j'aimerais ça que vous bénéficiiez, parce que la question a été initiée par vous, puis je pense que monsieur Coderre, puis aussi du côté de vos intervenants, de vos experts qui sont en ligne.

2365

2370

Donc, je commencerais peut-être de votre côté, là, avec monsieur Coderre. Est-ce que vous l'avez mis à jour, sur ce qu'on lui demande ou il a besoin d'un...? Tout est correct de ce côté-là? Il peut intervenir?

2375

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

Oui. Je l'ai brièvement mis à jour, mais si on peut répéter la question, on va être sûr de s'assurer d'y répondre.

2380

2385 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien, c'est justement la raison pour laquelle, madame Silva, je l'ai invitée à venir en avant. Peut-être qu'elle a des précisions, parce que ça fait quand même déjà un certain temps que la question a été posée.

2390

Donc, on était par rapport au dépassement récurrent des seuils de concentration de matières en suspension au site de relargage. Donc, et cette question-là a amené celle où je vous demandais l'appréciation du ministère de l'Environnement sur la modélisation hydrosédimentaire puis l'idée que les seuils... c'est démontré par les modèles, évidemment, que les seuils sont dépassés de manière récurrente, là, comme madame Silva le mentionnait. Est-ce que c'est un bon résumé?

2395

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Oui.

2400

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

— Donc, c'est bon, Monsieur Villeneuve, monsieur Coderre est prêt?

2405

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

Oui. Puis je prendrais peut-être juste une petite seconde pour répondre à la notion du 37 milligrammes par litre qu'on avait prise en délibéré un peu plus tôt, à savoir la qualité de cette donnée-là.

2410

Cette donnée-là, si on regarde dans le rapport en question — je vais sortir le nom, désolé, je n'ai pas prévu cet élément-là — mais du moins était... en fait, le 37 milligrammes par litre représentait plus une moyenne du secteur sur une période plus large. Comme je disais tout à l'heure, sur la notion de critère qui était tous types de drague confondus et tout ça, ces données-là du 37 milligrammes sembleraient établir sans... bien, eu égard au stade de notre marée, finalement, qui était rencontrée.

2415

Ce qui veut dire qu'on peut... il semblait y avoir une variation minimum/maximum dans le tableau qui était indiquée, qui pouvait aller de 10 milligrammes par litre à du 73 milligrammes par litre, d'où la moyenne du 37.

2420

Donc, cette donnée-là, bien, comme madame Ratté le mentionnait, bien, c'est sûr que dans une idée de suivi des MES, des matières en suspension, un site-témoin va être requis pour avoir une donnée ambiante, tous types de marée confondus, par exemple, pour avoir une donnée adéquate, pour ensuite évaluer le dépassement qu'on pouvait observer en temps réel des travaux.

2425

**LE PRÉSIDENT :**

Mais permettez-moi 30 secondes...

2430

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2435

... sur cette notion-là, parce que j'ai entendu la même chose que vous, mais je veux m'assurer qu'on soit tous sur la même longueur d'onde. Monsieur Parent, j'ai bien entendu que le temps réel donc qu'on évoquait, c'est un engagement de votre part à utiliser un turbidimètre comme témoin pour... là, au niveau technique, je ne peux pas vraiment m'avancer plus loin que ça, mais pour pousser des données en temps réel pour être capable d'établir le seuil de dépassement que vous allez établir lors du relargage? Ça, j'ai bien compris ça?

2440

**M. DAVID PARENT :**

Je vais laisser ma collègue Caroline fournir une réponse complète et précise.

2445

**LE PRÉSIDENT :**

2450

Merci.

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

2455

Donc, oui, le but étant d'utiliser des turbidimètres qui vont fournir de la donnée en temps réel. Pour faire une conversion de la turbidité en matières en suspension, il y a une certaine conversion qui doit se faire. Des analyses préalables sont faites en laboratoire pour être sûr d'avoir une conversion qui se tient. Mais oui.

2460

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Ça, j'avais bien compris ça, je voulais juste confirmer. Mais on peut y aller avec monsieur Coderre maintenant.

2465

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

Parfait. Oui. Puis le restant de question, je passerais la parole à monsieur François Coderre.

**LE PRÉSIDENT :**

2470

Merci, Monsieur Villeneuve.

**M. FRANÇOIS CODERRE :**

2475

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

2480

Oui, on vous entend, Monsieur Coderre. Allez-y.

**M. FRANÇOIS CODERRE :**

2485 Merci beaucoup. François Coderre, ministère de l'Environnement. Donc, ce que je comprends de la question, c'est à savoir l'appréciation qu'on de la modélisation hydraulique qui a été faite, considérant le fait qu'on observe quand même des dépassements, qu'on peut observer des dépassements des critères de qualité. Donc, l'objectif avec une modélisation, effectivement, c'est de caractériser la dispersion des sédiments sur tout le corridor qui est étudié dans la zone, autant au point de dragage qu'à la zone de relargage des sédiments. Donc, l'exercice qui a été fait a pris certaines hypothèses à partir d'un modèle qui a été calibré sur certaines données.

2490 Donc, nous, ce qu'on demande généralement pour ce type d'exercice là, ça nous a été fourni dans le cadre de l'exercice, et puis le fait qu'on observe certains dépassements, c'est un fait qui est intéressant, qui est à noter, qui permet aussi de déterminer les mesures de suivi qui doivent être faites pour s'assurer du respect des critères de qualité.

2495 Donc, l'initiateur, par rapport aux résultats qui ont été obtenus de dépassement des critères de qualité, entre autres au site de relargage, autant pour la méthode mécanique que hydraulique de dragage, ces dépassements-là, on veut éviter le plus possible les impacts. Donc, l'initiateur propose un plan de suivi, comme il a été mentionné précédemment, à l'aide de turbidimètres à différentes profondeurs. Donc, de ce qu'on comprend, c'est qu'il y aura des mesures qui seront faites en surface, à mi-profondeur et près du fond, donc afin d'avoir des données sur toute la colonne d'eau.

2500 Et puis ce qui est aussi mentionné, c'est que s'il y a dépassement des critères de qualité, à ce moment-là, on peut adapter les activités de dragage. Donc, ça pourrait être de cesser les activités ou de réduire la période des travaux pour diminuer les concentrations et permettre de respecter les critères de qualité, notamment à des endroits qui pourraient être plus sensibles, si jamais il y a des herbiers ou des aires pour les oiseaux aquatiques qui pourraient être affectés, à ce moment-là, on pourrait adapter les travaux.

2505  
2510 Donc, c'est ce qu'on a compris à partir de la documentation qui nous a été fournie par l'initiateur.

**LE PRÉSIDENT :**

2515 Et Monsieur Coderre, quelle est votre compréhension de la différence entre le suivi qui est fait par WSP, ou en tout cas, le suivi qui est fait du point de vue des travaux de la Société des traversiers du Québec, où on n'a pas de dépassements au site de relargage, alors que là, ici, on a une modélisation hydrosédimentaire qui nous montre des dépassements? Est-ce que vous avez une piste de réponse pour nous?

2520

**M. FRANÇOIS CODERRE :**

2525 Chaque modélisation est particulière. Le site n'est pas... si on a deux sites différents, les conditions hydrodynamiques peuvent être très différentes. Donc, à ce moment-là, on peut se retrouver avec des résultats qui ne sont pas les mêmes. Ça, c'est une première des choses. Deuxième des choses, la période des travaux aussi, si elle n'est pas la même, on peut avoir des conditions de marée, on peut avoir des conditions de débit, de niveau d'eau, de vitesse qui sont différentes.

2530 Donc, encore là, ça vient influencer la dispersion des sédiments, que ça soit au site de dragage ou de relargage. Donc, comme je le mentionne, deux sites peuvent avoir des résultats complètement différents.

**LE PRÉSIDENT :**

2535

Monsieur Coderre, je me suis assurément mal exprimé. En fait, je vous demandais la comparaison pour le même site de relargage.

**M. FRANÇOIS CODERRE :**

2540

D'accord.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

Entre le suivi, donc des données terrain qui ont été prises par WSP, pour le suivi des travaux de la Société des traversiers du Québec qui drague au quai de Rivière-du-Loup, qui relargue au même site que l'initiateur prévoit le faire, les données de suivi ne montrent pas de dépassement alors que la modélisation hydrosédimentaire, elle, montre que dans tous les cas, il y aura dépassement à 100 mètres et à 300 mètres de la drague. Je pense que ma question n'était pas assez claire la première fois. Là, je ne sais pas si c'est plus clair maintenant?

2555 **M. FRANÇOIS CODERRE :**

O.K. Écoutez, peut-être qu'il faudra que je prenne cette question-là en délibéré. Donc, il faudrait voir si les travaux qui sont exécutés à Rivière-du-Loup, comme vous le mentionnez, est-ce qu'on a les mêmes quantités qui sont excavées, qui sont draguées? Est-ce qu'on a les mêmes quantités qui sont relarguées?

2560 Je comprends qu'il y a eu un suivi qui montrait qu'il n'y avait pas nécessairement de dépassement, ce qui est une bonne chose. C'est à ça que les suivis servent, c'est vraiment à regarder le plus possible en temps réel ce qui se passe comme impacts.

2565 La modélisation, elle, ici, nous indique qu'il peut y avoir dépassement. Donc, c'est un drapeau rouge qui est lancé, d'emblée, pour nous indiquer justement que le suivi doit être fait de façon rigoureuse pour éviter qu'on dépasse les critères de qualité le plus possible à des endroits où ça pourrait être sensible pour les habitats.

2570 Donc, je pourrai peut-être, en regardant, en faisant la comparaison entre ce que vous mentionnez et les travaux prévus vous donner une réponse un petit peu plus précise en délibéré...

**LE PRÉSIDENT :**

2575 Oui. Parfait.

**M. FRANÇOIS CODERRE :**

... si vous me le permettez.

2580

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, je vous le permets. Donc, peut-être juste pour vos notes, là, WSP 2021, le suivi qui a été fait pour les travaux de la STQ, on retrouve ça à la page 170 en PDF de l'étude d'impact du PR3.1. Vous allez trouver toutes ces données-là. Donc, effectivement, peut-être faire un comparatif, nous revenir avec la réponse.

2585

— Madame Silva, je me retourne vers vous. C'était initié par vous. Donc, est-ce qu'on a fait le tour de la question? Là, je reviens dans le temps, c'est la première question que vous avez posée.

2590

Est-ce que ça va?

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Oui, ça va. Merci.

2595

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, ça me fait plaisir. Donc, je vous informe que c'est à votre tour, et qu'ensuite, on prendre une petite pause pour aller se dégourdir. Donc, à vous la parole, un de vous.

2600

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Merci. Donc, notre prochaine question est liée au programme de surveillance des mammifères marins. Dans le fond, on sait que les bélugas, ils ne vocalisent pas en permanence. On sait aussi que parfois on va observer visuellement des bélugas près des infrastructures sans les avoir détectés de manière acoustique. Donc, on sait aussi que ce serait important de ne pas dépendre d'un système d'acoustique en temps réel. Ça veut dire que, par exemple, l'observation visuelle, elle viendrait aussi compléter ce programme de surveillance.

2605

2610 Donc, juste, en premier, dans un premier moment, pour savoir si j'ai bien compris, est-ce qu'il va y avoir effectivement un observateur qui va faire l'observation visuelle des bélugas? Parce que par rapport à ce que j'ai lu et la présentation d'aujourd'hui, je suis restée avec un doute. Juste pour commencer.

**LE PRÉSIDENT :**

2615 J'avais exactement la même question que vous.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

2620 O.K. Parfait. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2625 Maintenant, je vais aller du côté de monsieur Parent. J'ai compris la même chose que madame Silva par rapport aux observations. J'ai compris que ce n'était que des observations acoustiques, aucune observation visuelle. Donc, j'aimerais qu'on confirme cette information-là, Monsieur Parent, et peut-être un peu étendre aussi sur, par exemple, comment on fait pour établir, à partir d'une observation acoustique, la distance assez précisément à laquelle se trouve un béluga d'un... un béluga, un mammifère marin, là, de l'hydrophone.

2630 **M. DAVID PARENT :**

Oui. Je vais laisser ma collègue Caroline répondre à la question.

2635 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

Donc, votre compréhension est bonne. Comme on fait des travaux, on vise à réaliser des travaux 24 heures, la surveillance visuelle en période nocturne n'est pas une option, donc c'est vraiment la surveillance acoustique et au site de dragage et au site de rejet qui est visée, avec plus

2640 d'un hydrophone au site de rejet pour pouvoir faire une... essayer de faire une triangulation, à tout le moins, et puis déterminer la distance.

2645 Cela dit, on a déjà fait des travaux de dragage, un dragage d'entretien, par exemple, à l'automne 2021, où on n'avait qu'un seul hydrophone. À ce moment-là, c'était dès qu'on avait une détection acoustique, c'était un arrêt des travaux. Donc, on y allait avec la méthode de précaution, là, le principe de précaution.

2650 Pour ce qui est de la détection, par contre, ce n'est pas vrai il y a un petit bout où, pour des raisons de sécurité, les entrepreneurs en dragage ne veulent pas avoir d'observateurs mammifères marins sur la drague. Donc, à ce moment-là, c'est le personnel opérant de la drague qui va faire une surveillance visuelle lors du transit entre le site de dragage et le site de rejet en eau libre, bien que les hydrophones puissent détecter quand même à une certaine distance entre les deux. On parle théoriquement qu'il peut y avoir une détection sur quelques kilomètres, mais variable selon les conditions météo ambiantes.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à l'heure, vous parliez par exemple dans le cas des observateurs acoustiques, c'était des observateurs certifiés indépendants.

2660 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

Oui.

2665 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le cas d'observations visuelles que vous ajoutez, est-ce que je comprends que c'est au bon vouloir de l'entrepreneur ou c'est... Ce n'est pas une exigence, là?

2670

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

2675 C'est une exigence dans le contrat qu'ils le fassent, sauf que ce ne sont pas des observateurs certifiés.

**LE PRÉSIDENT :**

2680 Ni indépendants.

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

Ni indépendants.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, Monsieur Villeneuve, de votre côté, est-ce que c'est conforme aux demandes ou à votre expérience, là, dans ce type de travaux?

2690 **M. VINCENT VILLENEUVE :**

C'est sûr que pour tout ce qui est de l'aspect de bélugas, c'est vraiment Pêches et Océans Canada qui est notre expert en la chose. Donc, je laisserais peut-être Pêches et Océans répondre.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

2700 Tout à fait. Je voulais vous permettre peut-être de donner un complément d'information sur votre expérience passée, mais j'allais vers Pêches et Océans et madame Laurian. Donc, observations acoustiques et observations visuelles, j'aimerais vous entendre, s'il vous plaît.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2705

Bon, évidemment, on va parler de l'expérience qu'on a à Rivière-du-Loup, puisqu'on a mis en place les observations visuelles et acoustiques depuis 2021, par là. Et on commence à avoir donc un petit peu d'informations et de recul avec ce qui peut être observé visuellement ou détecté acoustiquement.

2710

En fait, depuis l'année dernière, il y a deux ans, je ne sais plus, l'année dernière, je pense, il y a effectivement trois hydrophones qui sont mis en place au site de dragage lui-même. Ça ne permet toujours pas, mais c'est un peu à cause de la configuration du quai à Rivière-du-Loup, ça ne permet toujours pas de faire de la triangulation précise et donc d'avoir une estimation précise de la distance à laquelle les bélugas sont détectés.

2715

Par contre, on sait très bien qu'ils... c'est ça, c'est le principe de précaution qui s'applique, et quand ils en entendent un, qu'ils le déterminent quand même dans une zone évidemment pas à 10 kilomètres, parce qu'à force, aussi, ils savent à peu près détecter certaines choses, les travaux sont arrêtés d'une façon ou d'une autre.

2720

Les observations visuelles, c'est parfois un plus, parfois pas. À savoir que, bon, il y a quand même, j'ai l'impression, au quai de Rivière-du-Loup, il y a la majorité des détections qui sont faites, sont faites d'abord par les observations visuelles et puis quasiment instantanément, l'acoustique embarque.

2725

L'intérêt de... bien, en fait, c'est ça. L'intérêt des deux méthodes en même temps, c'est de confirmer puis de s'assurer qu'on a tout bien détecté. La nuit, jusqu'en 2019-20, il y avait uniquement soi-disant de l'observation visuelle qui se faisait. Je n'étais pas là. Et on s'est rendu compte qu'effectivement, ça ne servait à rien. Avec la pandémie et plein de... je ne sais pas, des choses qu'ils se sont parlé, de toute façon, comme ça a été dit, l'entrepreneur refuse maintenant d'avoir des observateurs, des membres extérieurs à son équipe présents sur les embarcations.

2730

D'où le fait qu'on a poussé avec l'acoustique, parce que même si effectivement, un béluga ne vocalise pas en permanence, d'une façon ou d'une autre, il vocalise, je pense — madame Lesage

2735

pourra compléter ou confirmer ou infirmer — suffisamment pour qu'on en détecte au moins autant qu'avec les observations visuelles, parce que d'une façon ou d'une autre, quand un béluga est en profondeur sous l'eau, on ne le détectera pas non plus de façon visuelle.

2740           Donc, il y a seulement une certaine proportion des animaux qui sont dans l'eau qui sont vus au moment où ils reviennent respirer, par exemple, et qui peuvent être détectés. Donc, pour le béluga en particulier, qui est quand même une espèce qui vocalise beaucoup, l'acoustique passive est quand même un très bon moyen de les détecter.

2745           On préfère avoir deux méthodes complémentaires autant que possible. On avait de la détection par caméra infrarouge à Rivière-du-Loup pendant plusieurs années, puis finalement on l'a abandonnée parce qu'on se rend compte que ça n'amène rien de plus. En tout cas, avec la caméra qui a été mise en place à Rivière-du-Loup, je ne dis pas qu'il n'y a pas des caméras qui sont meilleures à l'heure actuelle, je ne sais pas, mais en tout cas, avec ce qui était mis en place, ce n'était pas concluant.

2750           Donc, en effet, ce n'est certainement pas parfait, mais c'est quand même une méthode, l'acoustique, qui fait ses preuves. Parce que vraiment, vous irez leur demander en ce moment, à Rivière-du-Loup, le nombre d'arrêts qu'ils font parce qu'il y a des bélugas qui sont détectés grâce à l'acoustique, autant au site de rejet qu'au quai. Visiblement, c'est impressionnant cette année.

2755           Je ne sais pas si j'ai fait le tour ou s'il m'en manque un petit bout.

**LE PRÉSIDENT :**

2760           Oui, vous avez fait le tour.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2765           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2770 Madame Silva, si vous me permettez, j'aurais juste une petite précision à demander par rapport à la signification des observations acoustiques, des observations visuelles.

— Je ne sais pas si vous avez eu la chance de prendre connaissance du suivi qui a été fait dans le cadre des travaux de dragage qui se fait au quai de Rivière-du-Loup. Merinov, en 2021, ont fait un  
2775 suivi pour la période novembre, décembre. Et là, vous avez justement évoqué l'idée qu'on les voit en surface, on ne les voit pas nécessairement sous l'eau visuellement.

Dans leur cas, ils ont observé trois bélugas pendant cette période-là. Cette observation-là de trois bélugas, est-ce qu'elle a une signification ou quelle signification a-t-elle au niveau de la  
2780 population de l'estuaire du Saint-Laurent? Puis découle de cette observation-là une affirmation à une des questions qui a été posée en PR5.2, page 30, que l'initiateur mentionne qu'à l'aide de ces trois observations-là, ça lui permet d'affirmer que la majorité des bélugas ont quitté le secteur.

Est-ce que... le trois bélugas, quelle signification a-t-il? Puis ensuite, de quelle façon on peut  
2785 amener ça à nous dire que la majorité ont quitté le secteur?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

Là, on parle bien du rapport de Merinov qui a été fait suite au dragage de 2021 à  
2790 Gros-Cacouna...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Exact, oui. Excusez-moi, oui.  
2795

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

D'accord. Non, c'est bon. Non...

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est mon erreur.

2805 **Mme CATHERINE LAURIAN :**

... la même chose, je voulais être sûre.

**LE PRÉSIDENT :**

2810 Oui.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2815 À mon souvenir — dites-moi, Madame Ratté, si je me trompe — mais le dragage a été fait...  
la totalité du dragage a été fait en 2021 en quelques jours, c'était moins d'une semaine. Et donc,  
peut-être...

**LE PRÉSIDENT :**

2820 Est-ce que vous pouvez confirmer cette information-là sur le dragage de 2021?

**M. DAVID PARENT :**

2825 Oui. Caroline, est-ce que tu peux le confirmer?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

2830 C'était une quinzaine de jours environ.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

2835

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

En novembre.

2840

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

Une quinzaine de jours, pas d'affilée, là, si?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

2845

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2850

Madame Ratté?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

Oui, une quinzaine de jours.

2855

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

O.K. Ah, ça se peut. Bon, une quinzaine de jours.

2860

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

2865

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2870

Merci.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2875

Quant à moi, on ne peut rien affirmer. Il y a trois bélugas qui ont été détectés, ça veut dire qu'il y a trois bélugas qui ont été détectés. Avec seulement une année et deux semaines de dragage, d'affirmer que les... bon, on ne sait pas, on n'a pas l'information avant, s'il y en avait et s'il y en avait plus, et... voilà. Donc, c'est un constat, il y a eu trois bélugas de détectés.

**LE PRÉSIDENT :**

2880

Parfait. Ça va? Merci beaucoup. Je reviendrai sur ce sujet-là du suivi de Merinov 2021. Je veux quand même laisser la chance à madame Silva de poser... Je pense que c'est comme une introduction à votre question. On a été peut-être un peu plus loin, là.

2885

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Oui, bien, dans le fond, ça a été répondu disons en partie.

**LE PRÉSIDENT :**

2890

Mais allez-y, on vous écoute.

2895

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

2900 Non, c'est justement, parce que s'il y avait une observation visuelle, justement, la question serait : comment que le promoteur peut nous rassurer que l'observation qui va être faite à partir de la barge va être vraiment efficace si cette personne-là, elle n'a pas... elle n'a pas nécessairement...

**LE PRÉSIDENT :**

2905 Ça, je pense que vous allez pouvoir nous entretenir longuement là-dessus en deuxième partie.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Oui.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ce qu'on a entendu de l'initiateur, c'est qu'il y aura des observations visuelles à partir de la barge, faites par des gens qui travaillent sur la barge...

2915 **Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2920 ... des gens de l'entrepreneur, bref.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

2925 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

2930            Puis couplées à des observations acoustiques. Mais j'ai entendu ce que vous dites, là. Hésitez pas à déposer un mémoire.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

2935            Peut-être, j'aurais une sous-question que je n'avais pas prévue avant, mais en lien avec la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

2940            Oui, oui. Si c'est pour une demande de précision, il n'y a pas de problème.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

2945            Oui. Est-ce qu'on a déjà des nouvelles données, on a parlé de l'étude de Merinov de 2021, mais des nouvelles données concernant la répartition automnale et hivernale des bélugas, la fréquence?

**LE PRÉSIDENT :**

2950            C'était justement cette question-là qui allait suivre sur...

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

2955            O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Et je sens que ça va ouvrir un sujet très large pendant plusieurs minutes. C'était exactement là où je m'en allais. Vous m'avez bien saisi. Si vous me permettez, je donnerais la chance à votre

2960 collègue de peut-être poser sa question, et je vous garantis que cette question-là sur le suivi puis sur les nouvelles données sur la fréquentation de l'estuaire moyen du Saint-Laurent par le béluga en novembre et décembre, c'est assurément une question que la commission aura. Et on va faire la tournée, je vous rassure.

— Monsieur Morin?

2965

**M. PATRICK MORIN :**

Je n'ai pas de question, en fait, j'accompagne madame Silva, c'est elle qui pose les questions. J'étais plus là pour faire du pouce au besoin, mais pour l'instant, je n'ai rien à ajouter, fait que je vous laisse aller. On aura une deuxième question, mais c'est madame Silva qui va la poser.

2970

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Bon, bien, Madame Silva, allez-y pour votre deuxième question. Et ne vous inquiétez pas sur la fréquentation dans l'estuaire moyen, c'est sûr qu'on va poser cette question-là.

2975

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Merci. Donc, je reviens aux sédiments. Donc, la question porte sur les volumes de sédiments à draguer. Considérant que les volumes des sédiments à draguer est une estimation à la baisse par rapport aux besoins théoriques, c'est-à-dire que, comme on a déjà mentionné ce soir, c'est des travaux pour assurer la sécurité de la navigation. Quelles sont les mesures prévues en cas d'augmentation du volume de sédiments à draguer, ça veut dire, si on constate qu'on a besoin de draguer plus de 60 000 mètres cubes par année, pour atteindre les profondeurs nécessaires dans le secteur prioritaire?

2980

2985

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci pour votre question.

2990

— Monsieur Parent?

**M. DAVID PARENT :**

Oui. Monsieur le Commissaire, je vais céder la parole à Caroline pour la réponse.

2995

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

3000

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

Donc, effectivement, lors de l'étude pour ce qui est du gabarit de dragage, nous a menés à considérer un certain gabarit de dragage et à déterminer des volumes théoriques à draguer.

3005

Suite à ça, on a eu des discussions avec la Corporation des pilotes pour pouvoir ramener le gabarit de dragage à celui de 2007-2008, qui est déjà un peu moindre que le gabarit de dragage qui nous était proposé par le consultant qui nous a proposé le gabarit de dragage, qui avait également inclus des secteurs optionnels à draguer qui seraient intéressants pour la navigation, mais qui ne sont pas possibles de draguer, parce qu'il y a des enrochements dans ces secteurs-là, des choses comme ça qui font en sorte que, bon, il y a certains secteurs qu'on ne peut pas draguer, qu'on a écartés.

3010

Et puis comme on est déjà... bien, comme on ne pense pas atteindre vraiment exactement les profondeurs qui ont été mises à l'écran pour des raisons budgétaires, on ne pense pas tout draguer. À ce moment-là, tout le volume qui a été considéré en surdragage, nous, on ne croit pas, on ne se rendra pas en surdragage comme on ne draguera pas aux profondeurs requises.

3015

Donc, tout ça fait en sorte que ça nous ramène quand même tout près du... plus près, en tout cas, du volume théorique à draguer, considérant ces éléments de réponse là. Donc, si jamais on a une sédimentation qui est plus importante que ce qu'on a considéré dans l'étude d'impact, à ce moment-là, bien, on fera comme on a fait en 2021, par exemple, c'est vraiment d'avoir des discussions avec la Corporation des pilotes à savoir quels secteurs doivent être priorisés au niveau du dragage.

3020

3025 Et puis peut-être une chose qui serait importante à dire, c'est qu'on ne prévoit pas draguer massivement un secteur, puis trois ans après, changer de secteur. Le but au niveau... puis avec les discussions qu'on a eues avec la Corporation des pilotes, c'est d'essayer d'avoir vraiment une profondeur minimum sur une superficie maximale pour sécuriser la navigation.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

D'ailleurs, ça me fait penser, vous avez évoqué le gabarit de dragage en 2007-2008, puis parmi les raisons qui vous auraient permis de retourner au gabarit de 2007-2008, c'est en fait le propulseur d'étrave, ou la directive concernant les propulseurs d'étrave pour un navire d'une certaine taille, là, dont j'oublie la dimension, mais ceci dit, vous savez exactement de quoi je parle. Ce qu'on a lu, c'est que cette directive-là est maintenant effective depuis 2023. Et dans une réponse, vous avez dit qu'à partir du moment où cette directive-là serait appliquée, vous, vous retourniez au gabarit de dragage 2007, 2008.

3040 Donc, est-ce que là, on comprend que vous êtes maintenant alignés sur le gabarit de 2007-2008? Vous avez réduit finalement votre gabarit de dragage? C'est ce qu'on entend?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

3045 Exactement. On retourne vers le gabarit de dragage 2007- 2008. Je vais juste faire une petite correction. Ça a pris un petit peu plus de temps, là, avant que la directive pour le propulseur d'étrave soit mise en place, mais elle est en place présentement.

**LE PRÉSIDENT :**

3050 O.K. Parfait. Excellent. Donc là, vous confirmez que c'est le gabarit de 2007-2008, les lignes supplémentaires qu'on voyait au pourtour, ça, on peut éliminer ça du gabarit de dragage.

Est-ce qu'il y a d'autres mesures qui pourraient être mises en place? Là, tout à l'heure, vous parliez des remorqueurs, des *tugs*, qui pourraient venir. Est-ce que ce serait le genre de mesure qui

3055 pourrait permettre de réduire encore le gabarit de dragage puis de se rapprocher peut-être de volumes plus faibles?

**M. DAVID PARENT :**

3060 Théoriquement, oui. Pratiquement, non. Parce qu'il n'y a pas de bateau-remorqueur à proximité de Cacouna. Les plus proches sont à Québec ou à Port-Alfred, qui est quand même assez loin. Puis faire venir des *tugs*, c'est des coûts très élevés. Ça peut aller dans le 50 000 \$ assez facilement pour un seul navire. Donc, à ce moment-là, un navire qui nécessite un *tug* peut perdre son avantage compétitif. Il pourrait choisir d'aller dans une autre installation portuaire. Il pourrait aller  
3065 à Matane, par exemple, ou il pourrait poursuivre sa route, aller à Québec, quelque chose comme ça.

Donc, le *tug* en tant que tel, c'est une mesure d'exception pour des navires qui sont vraiment hors-norme, qui ne viennent vraiment pas souvent. Mais on ne peut pas prendre une habitude d'avoir des *tugs*. Il n'y a pas de volume pour ça à Cacouna, à notre avis.

3070

**LE PRÉSIDENT :**

Là, les remorqueurs, c'était un exemple, mais est-ce qu'il y a d'autres mesures qui pourraient aider, par exemple, les navires à manœuvre dans une, peut-être, plus petite superficie?

3075

**M. DAVID PARENT :**

Encore une fois, ça va dépendre. Les conditions météo vont aider à réduire le risque. La compétence et l'expérience du pilote aussi vont aider. Il y a une prise de risque qui se fait, qui va être diminuée si la météo collabore. Ça peut aider. Ceci étant dit, la météo au Québec ne collabore pas si souvent que ça. Le trafic en période estivale est plus facile. Ceci étant dit, tôt au printemps et tard à l'automne, on a typiquement des tempêtes avec des périodes de grandes marées, des vents qui sont défavorables pour l'agitation dans le port aussi.

3085

Donc, c'est des mesures temporelles à court terme qui peuvent dépanner dans certaines situations, mais ce n'est pas quelque chose sur lequel on peut se baser à long terme, là. C'est un

dépanneur qui peut aider, mais pas à long terme, puis ça ne remplacera pas la nécessité de faire un dragage.

3090 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y aurait d'autres mesures, par exemple, je ne sais pas, des mesures de contrôle de la sédimentation? Tout à l'heure, vous montriez le havre, là, avec un panache de sédiments qui pénétraient à l'intérieur du havre. Je ne sais pas, est-ce qu'il y a des façons, des infrastructures ou des méthodes que vous connaissez qui pourraient limiter la sédimentation, puis en même temps, réduire les volumes? Pour compléter la question de madame Silva.

3095

**M. DAVID PARENT :**

Monsieur le Commissaire, peut-être qu'on pourrait joindre en ligne notre expert en hydraulique, monsieur Benoit Ruest, de Lasalle.

3100

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, parfait. S'il est en ligne et qu'il est prêt à se connecter, on va l'écouter avec plaisir.

3105

**M. BENOIT RUEST :**

Oui. Bonsoir à tous. Je suis disponible.

3110

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. On vous écoute. Est-ce que vous avez bien compris la question? Sinon, je vous la répète.

3115

**M. BENOIT RUEST :**

3120

Oui. Benoit Ruest, Groupe Lasalle NHC. Ma compréhension c'est à savoir : est-ce qu'il y aurait des mesures possibles, soit d'ajouter des ouvrages portuaires pour limiter les besoins en dragage?

**LE PRÉSIDENT :**

3125

Tout à fait.

**M. BENOIT RUEST :**

3130

Selon ma compréhension du site, les enjeux de sédimentation sont reliés principalement aux volumes d'eau qui rentrent et qui sortent à l'entrée du port, à la marée montante, marée descendante, puis c'est ce jeu-là des échanges de volumes d'eau chargés en sédiments qui, à terme, vont engendrer la sédimentation.

3135

Donc, même si on venait jouer sur la géométrie de l'entrée du port, cette quantité d'eau là qui va transiter à chaque marée va demeurer la même. Puis à terme, j'ai l'impression que la problématique de sédimentation va rester assez similaire, là.

3140

A priori, je ne vois pas de solution technique facile qui permettrait de limiter la sédimentation. Le port est situé vraiment, comme on l'a dit précédemment, dans le secteur du bouchon vaseux du fleuve, donc les eaux sont naturellement chargées en sédiments. Donc, ça explique aussi justement les enjeux de sédimentation auxquels le port est confronté.

**LE PRÉSIDENT :**

3145

Peut-être pour compléter votre réponse. En 2021, il y a eu un dragage qui a été fait dans l'entrée du port. Ce qu'on a lu dans l'étude d'impact, dans la réponse à certaines questions qui ont été posées par ministère, c'est que cette profondeur-là qui a été augmentée, ça fait comme un trou, là, finalement, à l'entrée du port, puis ça a augmenté la sédimentation à l'entrée du port momentanément, là, on s'entend.

3150

**M. BENOIT RUEST :**

Oui.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est le genre d'exercice qui peut être réfléchi pour peut-être mettre des trappes à sédiments ou favoriser ou encourager la sédimentation à d'autres endroits dans le port? Au même titre que ça a été remarqué, documenté par le...

3160

**M. BENOIT RUEST :**

Bien, les trappes à sédiments...

3165 **LE PRÉSIDENT :**

... sur les suivis bathymétriques.

**M. BENOIT RUEST :**

3170

Oh, pardon.

**LE PRÉSIDENT :**

3175 Non, c'est beau.

**M. BENOIT RUEST :**

3180

Les trappes à sédiments devront premièrement être excavées, donc nécessiter du dragage, puis devront être entretenues également. Donc, ça va possiblement tout simplement déplacer les volumes à draguer, mais ça va demeurer quand même à l'intérieur du port.

**LE PRÉSIDENT :**

3185 C'est bon. Merci beaucoup pour votre réponse.

— Je me tourne du côté du ministère de l'Environnement. Monsieur Villeneuve, je vais essayer de résumer cette question-là rapidement. Est-ce qu'il y a une flexibilité sur le programme décennal de dragage? C'est un peu ça qu'on veut savoir, là. Est-ce que... actuellement, on prévoit 180 000 mètres cubes divisé par trois, ça fait 60 000 mètres cubes, sur les prévisions que vous avez vues comme moi.  
3190 C'est quoi la flexibilité si des imprévus arrivent, un imprévu, une sédimentation ou autre imprévu quel qu'il soit, c'est quoi la flexibilité du programme décennal?

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

3195 Il n'y en a pas énormément. Je ne vous le cacherai pas. Lorsqu'un décret pour un tel programme est délivré, on s'attend... si c'est un récurrent annuel, il va y avoir un dragage annuel d'un certain volume X qui est donné dans un gabarit de dragage de donné.

3200 Dans ce cas-ci, c'est trois épisodes de dragage selon un gabarit, comme vous l'avez dit, 180 000 mètres cubes. Si on venait à nécessiter plus d'épisodes de dragage, en soi, il faudrait qu'il y ait une modification, une demande de modification du décret qui soit effectuée par l'initiateur au ministère de l'Environnement pour une réouverture du décret, à toutes fins pratiques. Parce qu'en fait, la notion d'évaluation d'impact aurait changé. Si on vient rajouter un quatrième dragage, un quatrième cas type où est-ce qu'il pourrait y avoir un rejet en eau libre, bien là, la notion d'impacts  
3205 cumulatifs vient de changer. Donc, on doit se permettre en tant que gouvernement de regarder la modification sur l'impact sur le milieu.

3210 Donc, en soi, un tel décret autorisant un programme décennal vient autoriser, oui, sur une durée de 10 ans, mais un nombre X d'interventions. Toutes ces composantes-là ont été prises en compte dans l'analyse de l'acceptabilité du programme proposé finalement.

Donc, si on vient le changer dans la fréquence, on vient changer les impacts. Donc, ce n'est à toutes fins pratiques plus la même étude d'impact finalement sur laquelle le gouvernement se serait

3215 prononcé. Donc, on doit venir rajouter, entre guillemets, cette composante-là dans une modification de décret.

**LE PRÉSIDENT :**

3220 Et j'imagine que la même réflexion se fait également pour les volumes?

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

3225 Oui. Ce serait le même principe, effectivement, le 180 000 mètres cubes ne serait pas possible à être dépassé dans le cas présent.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Villeneuve.

— Monsieur Parent, comment vous gérez ce risque-là?

3230 **M. DAVID PARENT :**

Oui. Je cède la parole à Caroline pour la réponse.

3235 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

3240 Je vous dirais que dans tous les cas, on va améliorer la situation par rapport à la situation actuelle, au niveau des profondeurs d'eau, au niveau de la sécurité de la navigation. Donc, même si la sédimentation serait un peu plus importante que ce qu'on prévoit, on va quand même être dans un meilleur état que la situation actuelle au niveau des profondeurs d'eau.

J'ajouterais peut-être un petit complément aussi sur l'information au niveau de la sédimentation qui était dit tantôt et à savoir « Est-ce que c'est possible de diminuer la sédimentation? » C'est juste une remarque, là. Le fait de draguer à -8 dans le bassin versus... bien,

3245 à -10 ou -12 qui avait été fait lors de la construction du port, on remarque que le fait, justement, qu'il y ait moins un gros trou, le taux de sédimentation est beaucoup moindre.

3250 Dans les documents qu'on a reçus de Transports Canada, lors de la construction du port, on parlait d'un taux de sédimentation qui variait entre 30 et 40 centimètres par année, alors qu'on est rendu à environ 5 centimètres par année au niveau du taux de sédimentation.

**LE PRÉSIDENT :**

3255 Justement, j'ai une question. Vous avez évoqué des chiffres qui sont basés sur, bon, les études historiques de taux de sédimentation, le 5 centimètres, on lit aussi une moyenne de 6 centimètres dans vos documents. En considérant le gabarit de dragage qui est à 290 000 mètres carrés, avec une sédimentation de 6 centimètres par année, là, c'est un calcul que je ne ferai pas mentalement ici, mais bon, ça donne autour de 174 000 mètres cubes de taux de sédimentation sur les 10  
3260 prochaines années. Et vous prévoyez draguer 180 000 mètres cubes. Donc là, on a un taux de sédimentation qui nous amène à 174 000 mètres cubes, puis vous en draguez 180 000 mètres cubes. Au bout de 10 ans, on est au *statu quo* ou on a amélioré la situation?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

3265 Le taux de sédimentation était plus autour de 5 centimètres par année, c'est ce qu'on avait. Donc, on améliore la situation. Et il faut dire que la sédimentation n'est pas égale non plus dans le bassin. Donc, en allant vraiment draguer les secteurs les plus importants et en maintenant une profondeur minimale à la grandeur du bassin, on améliore vraiment la sécurité de la navigation.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous... parce que, bon, avec 5 centimètres, ça réduit de 290 000 mètres cubes, là, avec un centimètre par année, mais on est très proche, là, des volumes que vous draguez. Là, je ne veux pas qu'on parte dans une guerre de chiffres, c'est loin de moi l'idée, mais on est très, très proche des  
3275 volumes. On est à quelques dizaines de milliers de mètres cubes de ce que vous prévoyez draguer.

3280 Est-ce que ces prévisions-là vous semblent réalistes ou elles sont très conservatrices puis elles devront être réévaluées sur le programme décennal de 10 ans? Auquel cas, comme on l'apprend avec le ministère de l'Environnement, là, il y aura peut-être des discussions à y avoir pour aller peut-être dans une réouverture de décret ou autre. Donc, d'où ma question : comment vous gérez le risque?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

3285 On était très conscient, là, de la limite de 180 000 mètres cubes à ne pas dépasser. Je vous dirais que, bon, il y avait des contraintes, comme je vous disais, budgétaires. Lorsqu'on s'est fait transférer les ports, il y avait un certain gabarit de dragage qui nous avait été transféré, qui avait été de beaucoup réduit par rapport à celui de 2007-2008 et, bon, en avançant dans l'étude d'impact et en parlant avec les parties prenantes, on s'est bien rendu compte que ce n'était pas réaliste, côté de la sécurité de la navigation. Donc, on a dû agrandir ce gabarit-là.

3290 Mais comme je vous le disais tantôt, en répartissant mieux, et il y a une question de volume, mais il y a une question de répartition aussi de la sédimentation. C'est vraiment de cette manière-là qu'on va aller gérer le risque. Parce que la sédimentation est vraiment inégale dans le bassin, donc il y a des endroits présentement où il n'y a pas de dragage requis, alors qu'il y a d'autres endroits où ça s'accumule vraiment plus vite.

**LE PRÉSIDENT :**

3300 Merci beaucoup, Madame Ratté.  
— Madame Silva, est-ce que ça répond à votre question?

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

3305 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3310

Parfait. Je pense qu'on a fait le tour de vos deux questions et un peu plus. Si vous permettez, on va aller tous s'aérer les esprits pour 15 minutes. Donc, la commission sera de retour dans 15 minutes pour poursuivre les travaux.

3315

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

3320

**LE PRÉSIDENT :**

3325

Nous reprenons nos travaux. Écoutez, il reste deux inscriptions au registre. Ça a bougé beaucoup pendant la soirée, maintenant c'est beaucoup plus tranquille. Donc, je vais fermer le registre. On va passer tout de suite à une intervention au téléphone.

Donc, Monsieur Richard, Monsieur Alexandre Richard, vous êtes au téléphone. Je vous écoute pour vos deux questions.

3330

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir. Alexandre Richard. Est-ce que vous m'entendez bien?

3335

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous entends, « bien » est peut-être un grand mot, là. Je vous entends. Je vais faire tout en mon possible pour essayer de bien comprendre votre question puis de la rapporter le mieux possible.

3340

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

3345 C'est bien. Désolé pour la mauvaise réception, je suis dans un endroit très éloigné. Donc, en  
gros, ma troisième question, en fait, c'est pour compléter la première qui était en délibéré par rapport  
au passé. Ma troisième question, c'est par rapport au futur. Donc, en gros, il y a comme une  
ambiguïté par rapport aux effets cumulatifs que j'aimerais éclaircir ce soir. C'est par rapport en fait à  
la position que le MELCCFP, la Société des traversiers, la municipalité de Cacouna et la MRC de  
Rivière-du-Loup, quelle est leur position aux projets qui sont projetés qui pourraient être cumulés au  
projet de dragage par rapport au déménagement du traversier?

3350

Donc, en gros, le projet qui est présenté aujourd'hui, c'est sur une période de 10 ans. Ma  
question c'est : concernant les impacts cumulatifs, quelle est la position de toutes ces entités-là,  
principalement la municipalité de Cacouna et la MRC de Rivière-du-Loup, par rapport au  
déménagement du traversier ainsi que l'ajout d'une probable... à l'étude d'impact, c'était écrit qu'il y  
avait un probable garage de bateaux qui serait installé près des installations. En gros, c'était deux  
projets connexes qui pourraient s'ajouter au dragage qui va être fait sur une période de 10 ans. Ma  
question c'est : quelle est la position là-dessus de toutes les entités? Est-ce que c'est quelque chose  
qui est dans les orientations, les scénarios qui sont possibles ou c'est juste des oui-dire?

3355

3360

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Richard. Très claire, votre question. Il y a une partie de la question  
que je vais éluder volontairement, élaguer la question, parce que le projet de déplacement ou de  
déménagement de la traverse, ce n'est pas le cadre du mandat qui nous intéresse. Cependant, je  
vais quand même aller du côté du ministère de l'Environnement pour que vous puissiez nous  
informer sur les projets qui sont sur votre tableau de bord qui auraient un potentiel d'être dans le  
même giron que le projet ici qui nous intéresse au niveau des effets cumulatifs.

3365

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

3370

En fait, bien, au risque de me répéter avec ce que je mentionnais tout à l'heure, la définition  
sur laquelle le ministère base son analyse, les effets cumulatifs, c'est une approche fondée sur toutes

les connaissances existantes pour évaluer l'ensemble des interactions du milieu dans la portée du secteur, mais ce sont des effets cumulatifs d'activités existantes également par la force des choses.

3375

Ce qui veut dire que dans le cas, par exemple, ça a été élagué la question, mais pour la traverse, l'étude d'opportunité d'un changement de traverse vers Gros-Cacouna, on ne peut pas exiger d'un initiateur de prendre en compte les effets d'un projet qu'on ne sait pas s'il aura lieu sur le site. Ce qui veut dire que pour la SPBSG, on ne peut pas lui demander de présumer de l'avenir de ce projet-là. La notion d'effets cumulatifs à ce moment-là serait demandée à l'initiateur de projet pour le changement de traversier, par exemple, de prendre en compte les effets de son projet sur l'existant, donc par exemple, le programme décennal de dragage de la SPBSG s'il est autorisé par le gouvernement. Donc, on ne peut pas aller vers le futur, mais on va dans le rétroactif et le présent dans la notion d'effets cumulatifs.

3380

3385

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. C'est très clair, Monsieur Villeneuve. Merci beaucoup.

3390

Monsieur Richard nous proposait une tournée du côté de la MRC puis de la municipalité. Je vais acquiescer à sa demande. Donc, même question que j'ai envoyée au ministère de l'Environnement, le projet sur votre tableau de bord que vous avez qui pourrait venir en interaction avec le projet présent au niveau des effets cumulatifs.

3395

**M. VINCENT BÉLANGER :**

Je ne vois pas de projet sur la table à dessin de la MRC en ce sens.

**LE PRÉSIDENT :**

3400

Merci beaucoup, Monsieur Bélanger.

— Monsieur Bérubé?

3405 **M. FÉLIX BÉRUBÉ :**

Moi non plus, je ne vois aucun projet qui pourrait venir en contradiction avec ça.

3410 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Messieurs.

— Monsieur Richard, je me retourne vers vous pour votre deuxième question.

3415 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est bien. Donc, en gros, il n'y a aucun autre projet qui est prévu sauf celui-là? C'est ce que je comprends de la réponse?

3420 **LE PRÉSIDENT :**

Je n'ai pas compris votre commentaire. J'espère que vous avez bien compris les réponses des trois intervenants.

3425 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Ce n'est pas un commentaire. Oui, c'est ça, c'est juste pour confirmer qu'ils ont... — parce que ma réception est mauvaise — c'est juste pour confirmer qu'ils ont bien dit qu'il n'y avait pas d'autres projets sur la table à dessin qui seraient susceptibles de...

3430 **LE PRÉSIDENT :**

C'est exactement ce que j'ai entendu autant du ministère de l'Environnement avec la réponse de monsieur Villeneuve que messieurs Bélanger et Bérubé respectivement de la MRC et de la municipalité de Cacouna. Deuxième question?

3435

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

3440 Parfait. Donc, pour ma deuxième question, j'hésite, j'en ai trois, mais on va en poser juste une. Donc, en gros, est-ce que... On s'entend que les contextes réglementaires sont en constante évolution. Ma question c'est par rapport... est-ce que les professionnels qui exercent les études d'impact ou le ministère utilisent certaines méthodes innovantes pour caractériser les sédiments, comme par exemple, la spectrométrie de masse ou la chromatographie, par exemple?

3445 Tantôt, le ministère a parlé qu'il y avait des projets de recherche en cours. Est-ce que ce serait possible de déposer toutes les méthodes d'analyse des sédiments qui seraient les plus à jour par rapport à 2024, dans le monde, par exemple? Est-ce que ce serait possible de déposer ça?

**LE PRÉSIDENT :**

3450 Merci pour votre question, Monsieur Richard.  
— Monsieur Villeneuve, avez-vous besoin d'un petit coup de main pour...? La question de monsieur Richard était sur le contexte réglementaire et les méthodes d'analyse sur les contaminations des sédiments.

3455

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

Je passerais la parole ma collègue Mélanie Desrosiers.

3460 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, nous l'écoutons.

**Mme MÉLANIE DESROSIERS :**

3465

Oui, bonjour. En fait, oui, il y a beaucoup d'analyses chimiques... Pour répondre à la première partie de la question. Oui, il y a beaucoup d'analyses chimiques qui sont faites avec différentes méthodes comme l'étude d'analyse qui a été mentionnée. Chaque analyse est différente bien

3470 évidemment. Ce qui est peut-être important de mentionner ici, c'est que dans ce contexte-ci d'évaluation environnementale, sauf des demandes un peu particulières sur des nouveaux contaminants qui pourraient arriver, mais comme je disais tantôt, c'est assez rare, les analyses sont toutes faites dans des laboratoires accrédités par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, donc par la direction pour laquelle je travaille.

3475 Donc, il s'agit d'analyses qui sont standardisées, vérifiées. Ils ont tous un paquet de contrôles de qualité à faire, ils ont certaines méthodes à suivre. Ou en fait, ce n'est pas tant la méthode qu'ils doivent suivre que d'arriver à certains standards de qualité qui est nécessaire. Pour obtenir les protocoles en détail...

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Desrosiers?

**Mme MÉLANIE DESROSIERS :**

3485 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3490 Excusez-moi de vous interrompre.

**Mme MÉLANIE DESROSIERS :**

Oui, il n'y a pas de problème.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux juste améliorer la situation. Je pense qu'en fermant votre caméra, ça améliorerait. Il semble y avoir un décalage au niveau de la webdiffusion. Donc, en fermant votre caméra, ça devrait améliorer le son. Donc, merci. Je vous recède la...

**Mme MÉLANIE DESROSIERS :**

Est-ce que c'est mieux?

3505

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est mieux. Merci.

**Mme MÉLANIE DESROSIERS :**

3510

Donc, oui, ce que je disais, c'est que dans le cadre des évaluations environnementales, toutes les analyses chimiques qui sont faites sont faites dans des laboratoires accrédités par notre direction, donc par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et doivent suivre des standards de qualité que l'on surveille quand on évalue les dossiers d'évaluation environnementale.

3515

Fournir les méthodes exactes, ça serait un peu compliqué parce que la majorité de ces analyses-là... bien, pas la majorité, la quasi-totalité sont faites dans des laboratoires privés, donc chacun a un peu ses protocoles. Et comme il y a des analyses sur plusieurs années, faites dans différents laboratoires, ce n'est pas quelque chose qu'on pourrait fournir facilement.

3520

Par contre, il existe, qui est assez facile à trouver, un guide de caractérisation physicochimique pour les sédiments qui met en évidence tous les standards qu'il faut atteindre pour avoir une qualité d'analyse valable, qui est peut-être le document le plus facile à consulter dans un contexte comme ça.

3525

**LE PRÉSIDENT :**

Puis dites-moi donc, est-ce que ce guide caractérisation physicochimique des sédiments est facilement accessible sur votre plate-forme Web?

3530

**Mme MÉLANIE DESROSIERS :**

3535 Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3540 Parfait. Écoutez, pour faciliter l'accès à la documentation, même si c'est facilement accessible, si vous pouviez le déposer pour que monsieur Richard puisse rapidement y accéder, là, même s'il est disponible en ligne, ça pourrait être bénéfique.

**Mme MÉLANIE DESROSIERS :**

3545 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

3550 Ça vous va?

**Mme MÉLANIE DESROSIERS :**

Oui.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame Gariépy. Oui, allez-y.

3560 **Mme SIMONE GARIÉPY :**

Juste pour préciser que le guide est disponible en ligne sur le site du ministère de l'Environnement. On enverra le lien, mais il y a une page qui est dédiée justement à toute la

3565 caractérisation des sédiments et les exigences du ministère. Donc, il y a plusieurs guides qui sont disponibles en ligne sur la même page, on pourra transférer les informations.

**LE PRÉSIDENT :**

3570 Très apprécié. Merci pour votre précision, Madame Gariépy.

Monsieur Richard, je vous remercie beaucoup pour vos questions. Je vous souhaite une belle fin de soirée.

3575 On va terminer la soirée avec messieurs Morin et madame Santos Silva.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

Bonsoir. On aurait une dernière question.

3580 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Avec plaisir.

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

3585 Dans l'étude d'impact, les promoteurs affirment être ouverts à discuter avec des acteurs privés et publics des divers projets de valorisation des sédiments, on voit des opportunités en ce sens. Donc, on aimerait savoir : les promoteurs s'engagent-ils à entreprendre des actions concrètes pour soutenir des projets de recherche, des projets pilotes visant à développer ces opportunités-là de valorisation, puis si oui, de quelle façon?

3590

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question.

3595 — La question est adressée à l'initiateur. Monsieur Parent, je vous écoute.

**M. DAVID PARENT :**

J'ai envie de répondre « oui », mais je vais céder la parole à Caroline pour une réponse complète.

3600

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

Donc oui, comme je l'ai mentionné, la SPBSG a déjà entamé quand même plusieurs actions concrètes pour essayer de trouver des projets de valorisation aux sédiments. Ça fait déjà, bien, depuis le début de l'impact, là, au moins deux ans qu'on a eu des discussions avec divers instituts de recherche, divers... on a participé à divers ateliers qui visent à faire du maillage avec les différents chercheurs, au niveau de l'innovation, avec Synergie Bas-Saint-Laurent, Synergie Matanie, Comité ZIP, en tout cas, vraiment tout plein d'acteurs, au niveau de la recherche. Je vous dirais que ce n'est pas facile dans le sens où on a une particularité, je l'ai mentionné plus tôt, au niveau de la salinité, donc dans peu de ports au Québec qui ont besoin de draguer qui se retrouvent avec des sédiments salins. Donc, il n'y a pas beaucoup d'engouement, je vous dirais, au niveau de la recherche.

3605

3610

Ce qu'on a réussi à trouver, justement, c'est une initiative... l'initiative avec Biopterre. C'est vraiment à l'initiative de la SPBSG pour le projet de valorisation. Donc, on est vraiment... On n'est pas au projet de recherche, mais on est vraiment à voir est-ce qu'il y a une possibilité au niveau de la caractérisation de base utilisée comme litière à chat.

3615

Pour ce qui est de l'autre projet de recherche avec l'Université Concordia pour l'utilisation comme ajout cimentaire, on a fait vraiment beaucoup de démarches puis on s'est impliqué je dirais même dans... avec Technopole maritime du Québec qui a un programme qui s'appelle MeRLIN, qui est... j'oublie l'acronyme, là, mais qui est la mise en commun pour l'innovation, si je puis dire. Donc, on est embarqué comme membre, et puis MeRLIN a également participé à ce projet-là, bien que la SPBSG le fasse directement aussi, là, pour ce qui est de la recherche.

3620

Donc écoutez, je vous dirais, on est déjà engagé dans des projets de recherche tant financièrement qu'au niveau du temps humain, là, pour ces projets de recherche là, puis on prévoit continuer à le faire.

3625

**LE PRÉSIDENT :**

3630 Parfait. Merci. Justement, les deux projets de recherche que vous avez mentionnés, celui de Biopterre, celui de l'Université de Concordia, est-ce que vous avez des rapports d'étape? Est-ce que vous avez de la documentation qui pourrait nous aider à voir où s'en est, sans nécessairement dévoiler toutes les orientations, mais est-ce que vous avez un suivi qui a été fait pour ces deux projets-là?

3635

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

3640 Pour l'instant, non, on a seulement que des suivis par courriel. Il n'y a pas encore de rapport d'étape. On est vraiment aux balbutiements des projets. Donc, pour celui de l'Université Concordia, on est à la première année de trois, si ma mémoire est bonne, là, donc on n'a pas encore de rapport.

**LE PRÉSIDENT :**

Ni pour...

3645

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

Ni pour celui de Biopterre.

3650

**LE PRÉSIDENT :**

3655 Parfait. Dans votre étude, vous mentionnez, un peu dans la même voie que vous avez fait ce soir, vouloir vous investir dans des projets. Vous aviez évoqué l'idée de soumettre un projet, je ne sais pas exactement tous les paramètres, vous allez nous l'expliquer assurément, un projet au programme PLAINE. Est-ce que ça a été fait? Si oui, est-ce que vous avez de l'information à nous transmettre par rapport à ce projet-là ou à ce que vous envisagez au niveau de ce projet de recherche là?

3660 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

On a participé effectivement à deux ateliers PLAINE, je crois, si ma mémoire est bonne, et puis... avec le Réseau Québec maritime, et puis ça n'a pas abouti malheureusement lors des ateliers PLAINE. Par contre, le projet de l'Université Concordia vient de se faire accorder un montant du programme PLAINE pour le projet de recherche dans lequel on est impliqué.

3665 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour bien comprendre, PLAINE, il y avait des ateliers préalables qui permettaient un maillage entre les différents acteurs. Est-ce qu'il y a des rapports de ces activités-là de maillage qui ont été faits? Ce n'est peut-être pas vous qui avez ça.

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

3675 Il faudrait vraiment que je voie avec le Québec maritime. Moi, je ne les ai pas de mon côté.

**LE PRÉSIDENT :**

3680 Ça va. Merci. Une autre peut-être, justement en lien avec les projets de recherche ou la valorisation des sédiments. Vous aviez évoqué aussi une rencontre potentielle avec l'Institut des sciences de la mer de Rimouski en février 2023 qui devait avoir lieu pour explorer des possibilités de ce côté-là. Est-ce que ça a été fait? Est-ce que vous avez un rapport d'étape ou un rapport de suivi ou...?

3685 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

3690 La rencontre a été réalisée avec l'ISMER. On a eu des rencontres aussi avec Innovation maritime, on a eu des rencontres avec l'UQAR également. Il n'y avait pas nécessairement d'intérêt de la part de leurs chercheurs. C'est sûr qu'il faut voir, là, ça prend des chercheurs qui ont vraiment un intérêt puis que c'est leur créneau de le faire. Donc, ce ne sont pas des démarches qui ont abouti malheureusement.

**LE PRÉSIDENT :**

3695 Puis dites-moi donc, la valorisation de sédiments, est-ce que c'est tout ou rien? Est-ce qu'une valorisation partielle, ça pourrait être envisageable?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

3700 Une valorisation partielle pourrait être envisageable. Ça amène par contre, on ne se le cachera pas, une énorme complexité au niveau pratique, au niveau technique lors du dragage, parce qu'une valorisation implique assurément un assèchement des sédiments. Donc, à ce moment-là, possiblement que... Si on utilise... Il faut juste savoir, là, si on utilise la drague hydraulique, on pompe quand même beaucoup d'eau en draguant avec les sédiments, donc c'est plus difficile d'assécher les sédiments si on y va avec la drague hydraulique.

3705 Si on voulait faire une valorisation en milieu terrestre à ce moment-là, on irait possiblement vers la drague mécanique qui n'irait pas nécessairement pas influencer la période des travaux parce qu'on resterait dans l'enceinte du port, on n'aurait pas à faire de transport vers le site de rejet en eau libre suite à la valorisation, qui, à ce moment-là, bon, la drague mécanique amènerait beaucoup moins d'eau dans les sédiments, donc faciliterait l'assèchement en milieu terrestre.

3715 Donc, si on allait vers un mode hybride où on aurait et de la valorisation et du rejet en eau libre, ça pourrait être un bon casse-tête. Je ne dis pas que ce n'est pas faisable, mais je dis qu'au niveau des équipements utilisés, ça serait... c'est ça, il faudrait voir si vraiment ça serait faisable avec la drague... de tout faire avec la drague mécanique ou d'y aller avec la drague hydraulique au niveau de l'assèchement, ça ne serait vraiment pas l'idéal, là.

**LE PRÉSIDENT :**

3720 Puis valorisation partielle et les projets de recherche innovants qu'on a dans la région, est-ce que vous avez été voir un peu à l'extérieur, sans nécessairement faire une tournée internationale non plus, ce n'est pas ça que je veux dire, mais je veux dire, de voir un peu ce qui se fait à l'étranger pour le même type de sédiments? Je comprends que, vous l'avez évoqué vous-même, je pense que

3725 pour les sédiments, au niveau de la recharge de plage, vous disiez que ce n'était pas nécessairement la granulométrie adéquate. Je pense que c'est un élément qui a été mentionné dans votre étude d'impact. Est-ce que vous avez regardé ailleurs dans le monde ce qui pouvait être fait — ce qui pourrait être fait plutôt?

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

3730 Oui, on a regardé certaines possibilités, il y a une étude qui découlait justement... pas une étude, mais une revue littérature, si je peux dire, qui découlait justement du programme MeRLIN de TMQ qui avait été faite par madame Julie Dionne, si ma mémoire est bonne, il y a un certain temps. Donc, on a regardé ce document-là. C'est un document qui avait été déposé, je crois, dans le cadre de l'étude d'impact, qui listait quand même quelques possibilités de valorisation. On les a toutes regardées une après l'autre.

3735 Je sais qu'on a une petite capsule, je ne sais pas si... En tout cas, on a une petite capsule sur la gestion des sédiments, là, si vous êtes intéressés, qu'on pourrait vous projeter.

3740

**LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr qu'on est intéressés, mais peut-être pas tout de suite.

3745 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3750

On va faire le tour de la valorisation puis des méthodes innovantes avant d'aller...

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

3755 C'est bon.

**LE PRÉSIDENT :**

... puis on gardera peut-être ça pour demain, je vous ne le cacherai pas qu'on arrive vers la fin de la soirée.

3760

**Mme CAROLINE RATTÉ :**

Mais oui, c'est ça, pour répondre à votre question, on a regardé, présentement, il y a un projet de valorisation qui se fait aux Îles-de-la-Madeleine, mais c'est un matériel qui est vraiment plus sableux. Sinon, ce qui a été fait à certains endroits, c'est l'utilisation de matériel lors de la construction de certaines aires d'entreposage, par exemple. Mais là, c'est vraiment de l'empiétement en milieu marin qui se faisait, donc ce n'est pas nécessairement avantageux.

3765

On a regardé au niveau de la valorisation agricole, c'est quelque chose qui se fait beaucoup comme plus dans le secteur fluvial. Le taux de salinité ne permet pas de le faire, parce que ça pourrait... il y a très peu de plantes qui survivraient au taux de salinité qu'on a. Même chose pour valorisation dans les carrières.

3770

Il faut comprendre que quand on sort les sédiments de l'eau, un coup qu'ils sont sortis, on les gère comme des sols. Et puis dans le *Guide d'intervention* au niveau de la protection et réhabilitation des sols, des terrains, il y a un critère au niveau de la salinité et les sédiments le dépassent de plus de 10 fois pour l'utilisation sur un terrain industriel. Donc, ça vient quand même complexifier beaucoup les possibilités de valorisation qu'on voit, là. Ça prend vraiment une transformation des sédiments pour qu'ils puissent être valorisés.

3775

3780

**LE PRÉSIDENT :**

Juste peut-être... je pense que ça va être une demande des deux côtés, là. Vous avez évoqué l'étude de madame Dionne Lavoie, je pense, en 2018, qui a été faite dans le cadre d'un projet MeRLIN. Je pense qu'au ministère de l'Environnement, vous avez demandé le dépôt de cette étude-là, mais au final, ce qu'on a accès, c'est un résumé, comme une synthèse, une synthèse de l'étude. On n'a pas accès aux documents, à moins que je me trompe, là. Mais c'est un document

3785

3790

qu'on a cherché aussi de notre côté puis auquel on n'a pas eu accès, hormis un lien vers le site de la Technopole maritime du Québec qui ne donnait pas beaucoup d'informations. On n'avait pas le document en soi.

3795

Donc, je me tourne vers vous, puis peut-être aussi du côté du ministère de l'Environnement, si vous en avez une copie. Je ne sais pas c'est qui le mieux placé pour déposer ce document-là, mais bref, c'est une demande que je fais. Je ne sais pas du côté de monsieur Villeneuve, avez-vous le document complet?

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

3800

Effectivement, on pourrait vérifier à la fin de la séance. J'ai souvenir d'avoir posé cette question-là dans le document de questions et commentaires en recevabilité. Mais il faudrait que je contre-vérifie pour être certain d'avoir ou non le document complet.

**LE PRÉSIDENT :**

3805

Mes collègues vont se faire un plaisir de vous aider dans cette démarche-là. J'ai questionné beaucoup du côté de l'initiateur sur les méthodes innovantes de valorisation des sédiments, c'est un peu une approche que vous préconisez dans le cadre de votre évaluation environnementale. Est-ce que de votre côté, vous avez des suggestions que vous pourriez transférer du côté de l'initiateur pour la valorisation, qu'elle soit totale ou partielle?

3810

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

En fait, par rapport au niveau de salinité, je passerais la parole à madame Gariépy qui aurait un complément d'information.

3815

**Mme SIMONE GARIÉPY :**

Oui, bonjour. C'est sûr dans les pratiques, le ministère encourage la valorisation, la réutilisation des déblais, des sédiments. Effectivement, pour faire une valorisation en milieu terrestre, ça prend

3820 un assèchement préalable pour que les sédiments deviennent... soient facilement transportables  
par camion pour pouvoir être déplacés. Au niveau réglementaire, c'est prévu dans le *Règlement sur  
les carrières et sablières* que les sédiments puissent être réutilisés pour le réaménagement et la  
restauration d'une carrière ou d'une sablière, et les sols ne contiennent aucuns contaminants qui  
sont issus d'une activité humaine.

3825  
3830 Dans le cas des sédiments de Gros-Cacouna, la salinité est d'origine naturelle, donc elle n'est  
pas considérée comme un contaminant au sens du *Règlement sur les carrières et sablières*. Par  
contre, il faut quand même en tenir compte dans le projet de valorisation pour éviter la contamination  
du milieu récepteur. Mais c'est une activité qui peut être permise pour de la restauration... qui peut  
servir de restauration pour des carrières après exploitation. Ça respecte le *Règlement sur les  
carrières et sablières* entre autres.

**LE PRÉSIDENT :**

3835 Et au-delà de cette alternative-là ou de cette option-là, est-ce qu'il y a d'autres options que  
vous explorez? On parle d'innovation, donc pas nécessairement d'expérience déjà vécue, mais  
d'expérience qu'on aimerait vivre.

**Mme SIMONE GARIÉPY :**

3840 Mais c'est sûr que... Il y a toute la contamination, mais il y a aussi la granulométrie qu'il faut  
tenir compte pour les usages de ces sédiments-là. Dans le cas de Gros-Cacouna, les sédiments  
sont relativement fins. Donc, les usages, par exemple, pour des ouvrages en génie, pour de la  
stabilisation, ça ne se prête pas très bien.

3845  
3850 On a demandé quand même à l'initiateur de présenter les options de valorisation, mais comme  
disait madame Ratté, c'était encore un volet qui était en exploration. C'est surtout que c'est des gros  
volumes, on parle de gros volumes, donc ça demande quand même une période d'assèchement qui  
peut être relativement longue. Pour la salinité des fois, pour des petits volumes, de les laisser  
exposés aux intempéries, ça permet de diluer la salinité. Mais par contre, quand on parle de gros  
volumes comme ça, ça prend quand même un espace d'entreposage puis une durée assez longue.

3855 Donc, il y a quand même une difficulté technique à faire cette gestion-là. Et nous, dans l'évaluation aussi des impacts, on doit tenir compte des effets qui sont occasionnés par le transport de ces matières-là vers le lieu de valorisation, donc tout le camionnage qui serait occasionné, l'émission de gaz à effets de serre qui pourrait être entraînée aussi avec tout le transport.

3860 Nous, ça fait partie de l'analyse des options de gestion de sédiments qui sont présentés par l'initiateur, mais on doit évaluer quelle est l'option de moindre impact à la fois sur le plan technique, donc ce que l'initiateur nous soumet comme étant possible pour lui de réaliser, mais aussi les impacts environnementaux que chacune des méthodes apporte.

**LE PRÉSIDENT :**

3865 Parfait. Merci beaucoup, Madame Gariépy.  
— Madame Santos Silva, est-ce que ça répond à votre question?

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

3870 Oui. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on avait fait le tour de vos deux dernières questions?

3875 **Mme JULIA SANTOS SILVA :**

On aurait une dernière.

**LE PRÉSIDENT :**

3880 La dernière des dernières. Allez-y

**Mme JULIA SANTOS SILVA :**

3885

Parfait. Merci. Donc, sur les dépôts en milieu terrestre. En cas de gestion des sédiments en milieu terrestre, c'est-à-dire qu'il y aurait une éventuelle détérioration de la qualité des sédiments, quelles sont les options de lieux des dispositions finaux envisagés par l'initiateur et quelle serait la distance approximative à parcourir pour transporter les sédiments?

3890

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup, Madame Santos Silva.

— Monsieur Parent?

3895

**M. DAVID PARENT :**

Je vais laisser Carl répondre à la question.

3900

**M. CARL RUEST :**

Donc, c'est une bonne question, ça va me faire vraiment plaisir d'y répondre. Essentiellement, comme Caroline l'a dit tantôt, la gestion des sédiments en milieu terrestre, on doit les gérer comme des sols. Ceci étant dit, le cadre de gestion, il est assez clair, on a des lieux récepteurs qui doivent être autorisés à les recevoir. Si on veut faire une autre activité de valorisation, surtout avec les volumes qu'on a, puis en considérant les impacts qui sont susceptibles d'être engendrés par la salinité, mais là on va se tourner aussi dans un cadre réglementaire un petit peu plus particulier à travers lequel on est susceptible de devoir demander une autorisation ministérielle aussi.

3905

3910

Ceci étant dit, les lieux récepteurs les plus proches, pour 99 % des cas, sinon 100 %, c'est des acteurs privés avec lesquels il faut rentrer en... disons en relation contractuelle aussi. Est-ce qu'ils sont en mesure de les recevoir? Si oui, quand? Quels volumes? Donc, c'est tout ça dans le fond qu'il faut négocier un petit... pas négocier, mais s'arranger avec le lieu récepteur pour s'assurer qu'ils vont avoir la capacité de le recevoir au moment qu'on va pouvoir, puis qui vont avoir aussi, bien sûr, les accréditations requises.

3915

Dans notre cas, on a déjà fait l'exercice aussi dans les dernières années, dû à la granulométrie encore qui est très fine, on parle d'argile, on a un frein, on a une certaine... des commentaires plutôt réfractaires à ce qu'on leur envoie... ce que la société leur envoie un tel volume avec cette granulométrie-là. Donc, c'est sûr que cette option-là, elle reste toujours sur la table.

3920

L'approche qu'on s'est dite, c'est : on va devoir retourner caractériser dans tous les cas, comme on l'a dit, mais c'est essayer de continuer à voir c'est quoi les opportunités. L'idée, bien sûr, c'est que... on a bien sûr ça en tête, la proximité le plus possible, puis éviter remplir des lieux d'enfouissement, essayer d'éviter de remplir les... disons les espaces qui seraient disponibles pour d'autres usages disons plus importants.

3925

Donc, c'est une réalité, on l'a dit d'entrée de jeu aussi. Qu'est-ce qu'on va faire avec ces sédiments-là? Mais c'est sûr que l'idée, c'est de trouver la meilleure façon... Si on est capable aussi... l'initiateur est en mesure de trouver un débouché pour faire de la valorisation disons pure, c'est sûr que cette opportunité-là va être prise pour éviter justement de continuer, disons, à diminuer les volumes dans les lieux récepteurs.

3930

Valorisation des carrières, c'est quelque chose qu'on regarde, qu'on est encore en train de défricher très récemment. Encore là, ces sites récepteurs là, quand on parle des effets... pas nécessairement nous, mais il faut les calculer les... il faut les anticiper du moins les impacts que ça peut avoir aussi sur les sites.

3935

Donc, c'est un petit peu la réalité de la situation en termes de gestion des sols ou des sédiments, même s'ils ne sont pas contaminés dû à des activités anthropiques. Donc, on parle de sédiments propres, mais pour lesquels les débouchés, dans le contexte actuel, sont encore bien à définir.

3940

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Ruest.

3945

— Monsieur Villeneuve, est-ce qu'il y a une hiérarchie dans les propositions que vous... en tout cas, l'évaluation au fait de la gestion des sédiments? C'est-à-dire, est-ce que, par exemple,

valorisation/gestion en milieu terrestre ou gestion en milieu terrestre/valorisation dans un certain ordre, puis éventuellement relargage en eau libre. J'y vais *ad lib*, pas que je veuille vous proposer un ordre  
3950 plutôt qu'un autre, mais simplement vous entendre sur cette approche-là que vous avez par rapport aux options qui s'offrent à l'initiateur.

**M. VINCENT VILLENEUVE :**

3955 Assurément, dans des cas comme dans lesquels on rencontre en ce moment, en fait, du programme de dragage, la valorisation est l'option numéro 1 à mettre en place idéalement, dans la mesure du réaliste et du possible. À l'impossible nul n'est tenu, là. Si effectivement l'initiateur a démontré que les options qui s'offrent à lui dans le contexte de la matière qu'il sort du milieu  
3960 aquatique et les options de valorisation sur son territoire sont en avancée ou en travaux de recherche, par exemple, ou que ce n'est pas réaliste de le mettre en action d'entrée de jeu dans le programme, assurément l'exercice a été fait de considérer cette variante-là, mais on doit se tourner vers un autre mode de gestion. Donc, c'est sûr que la valorisation si possible, c'est l'option numéro 1. Si ce n'est pas possible, bien là on peut passer aux autres.

3965 Ensuite, comme madame Gariépy le mentionnait, dans l'étude d'impact, dans la directive du ministre qui est demandé d'inclure dans l'étude d'impact, c'est justement toutes les variantes possibles de gestion des sédiments, donc que ce soit le rejet en eau libre, la gestion terrestre, la valorisation dans le cas présent, chacun a ses bons côtés et ses moins bons côtés. Madame Gariépy mentionnait, par exemple, les gaz à effet de serre par rapport à la gestion terrestre ou tout le  
3970 camionnage qui implique notamment aussi les impacts sur le milieu humain. Chose que le rejet en eau libre éviterait, par exemple.

Donc, il y a des gains à faire dans certains types de gestion, d'autres un peu moins. Donc, l'analyse que le ministère en fait c'est une analyse sur la base sur tous ces paramètres-là impactés  
3975 par les différents types de gestion. Donc, entre ensuite la gestion terrestre puis le rejet en eau libre, il n'y a pas de préférence d'entrée de jeu. Ça va vraiment dépendre des impacts associés à chacune des méthodes que l'initiateur pourrait prévoir.

3980 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Villeneuve.

— Monsieur Bélanger, sur votre territoire dans la MRC de Rivière-du-Loup, est-ce qu'il y a des expériences vécues, est-ce qu'il y a une certaine volonté, est-ce que vous avez contribué d'une quelconque façon à l'exploration des options de valorisation des sédiments de dragage?

3985

**M. VINCENT BÉLANGER :**

Non, ce n'est pas le cas. Tant pour moi que pour la MRC il n'y a pas eu de projet en ce sens ou de participation.

3990

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous n'avez pas nécessairement participé à des ateliers d'échange comme on évoquait ou des...?

3995

**M. VINCENT BÉLANGER :**

Non.

4000

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bérubé, je vous pose la même question.

4005 **M. FÉLIX BÉRUBÉ :**

La municipalité de Cacouna, c'est la même chose, non, on n'a pas participé à aucun échange à ce sujet-là.

4010

**LE PRÉSIDENT :**

4015 Parfait. Merci beaucoup, Messieurs. Merci à vous deux. Je vous souhaite une belle fin de soirée. Merci pour votre participation.

4020 On a une grosse journée qui nous attend demain. Je vous rappelle qu'il y a une visite publique du site avec un départ ici en autobus nolisé, à 9 h, avec un arrêt prévu, à 9 h 15, au bureau administratif de Cacouna. Puis ensuite, la visite dure environ 1 heure 30. Donc cette visite-là qui est menée par l'initiateur. La commission va y participer. Je vous rappelle qu'on est un participant silencieux.

4025 Je vous remercie beaucoup de votre participation, de votre générosité du côté de l'initiateur. Je vous remercie également du côté du ministère de l'Environnement, Pêches et Océans, Messieurs, municipalité, MRC, merci beaucoup. Merci beaucoup aussi à mes collègues ici en salle, mais à tous ceux qui sont à distance qui réussissent à faire des séances qui sont assez extraordinaires grâce à tout ce bal d'écrans et de gens qui interviennent à tour de rôle. Donc, merci beaucoup. On va aller tous se reposer. Bonne soirée.

4030

**SÉANCE AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2024 À 13 H 30**

4035 Je soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

4040 ET J'AI SIGNÉ :



Laëtitia Desmars, s.o.